



2025

**RAPPORT DE
PRESENTATION DES
BUDGETS PRIMITIFS**

Budget principal et budgets annexes

Préambule

Les projets de budgets primitifs 2025 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 19 décembre 2024 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux.

Les projets de budgets 2025 du budget principal et des budgets annexes (régie d'exploitation de l'Elispace, lotissement Longue Haie, et lotissement Agel) sont soumis aujourd'hui à l'assemblée délibérante.

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal de l'instruction comptable et budgétaire M57. Il a été joint dans sa version initiale au dossier remis aux membres de la commission générale, puis dans sa version actuelle aux membres du conseil municipal. La mise à disposition du public du rapport de présentation et des maquettes budgétaires s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur le site internet de la Ville ⁽¹⁾
- consultation sur place au service des finances de la Ville (3e étage de l'hôtel de Ville),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande formulée à l'adresse finances@beauvais.fr
- envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies

Pour ce qui concerne les élus municipaux, les maquettes budgétaires ont été insérées au dossier du conseil municipal qui est transmis dans les délais légaux prévus aux articles L.2121-12 et L. 5217-10-4 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de la ville ⁽¹⁾

Précisons que le rapport de présentation qui suit fait état de comparaisons avec la moyenne de la strate démographique qui regroupe les communes de 50.000 à 100.000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (données des CA 2023).

⁽¹⁾ <http://www.beauvais.fr>, rubrique « votre mairie / budget de la Ville ».

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
CONSOLIDATION DES BUDGETS 2025.....	7
I- BUDGET PRINCIPAL.....	8
A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
1 - Les recettes de fonctionnement.....	8
1.1- Chapitre 73 et 731 - Impôts et taxes et Fiscalité locale	9
1.2 - Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	13
1.3 - Chapitre 70 – Produits des services.....	17
1.4 Autres chapitres de recettes	18
2 - Les dépenses de fonctionnement.....	19
2.1 - Chapitre 011 – Charges à caractère général	20
2.2 - Chapitre 012 – Charges de personnel.....	23
2.3 - Chapitre 014 – Atténuation de produits	24
2.4 - Chapitre 65 – Charges de gestion courante.....	25
2.5 - Chapitre 66 – Charges financières	26
2.6- Autres chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement.....	28
B – LA SECTION D’INVESTISSEMENT	28
1 - Les ressources d’investissement.....	28
1.1 - Chapitre 10 – Dotations et fonds propres.....	28
1.2 - Chapitre 13 – Subventions d’investissement	29
1.3 - Chapitre 16 – Emprunts	29
1.4 Autres chapitres budgétaires des ressources d’investissement.....	29
2 - Les dépenses d’investissement.....	30
2.1 - Chapitre 16 Emprunts et assimilés.....	30
2.2 - Chapitres 20 à 23 Immobilisations et opérations d’équipement.....	32
2.3 - Autres chapitres budgétaires des emplois d’investissement	42
C- L’EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS.....	42
II - BUDGETS ANNEXES.....	45
A - LA REGIE D’EXPLOITATION DE L’ELISPACE	45
1 – les recettes	45
2 – les dépenses	46
B- LE LOTISSEMENT LONGUE HAIE	47
C - LE LOTISSEMENT AGEL	48

AVANT PROPOS

A travers ce budget 2025, et malgré un contexte budgétaire tendu et instable, la Ville de Beauvais a fait le choix de poursuivre une politique ambitieuse, tournée vers ses habitants. Ce budget est donc celui d'une municipalité qui investit pour l'avenir, pour sa jeunesse mais qui n'en oublie pas pour autant ses aînés et les plus démunis. C'est donc un budget visionnaire, responsable, solidaire et protecteur qui vous est proposé de voter.

Un budget visionnaire

- ▶ La vie éducative y occupe une place centrale à travers les actions menées dans nos centres de loisirs, la qualité des repas produits dans les cantines, le lancement du projet éducatif du territoire, les investissements réalisées dans nos écoles :
 - La construction du groupe scolaire Argentine : 3,9 M€
 - La réhabilitation du groupe scolaire Europe Grenouillère à St Lucien : 3,5 M€
 - La restructuration du site scolaire Bois Brulet : 1,8 M€
 - Le programme de rénovation des écoles : 960 k€
 - L'engagement sur 2 cours Oasis : 300k€
 - Le renforcement de la sécurité aux abords des écoles
- ▶ La poursuite des actions en faveur de la jeunesse avec une hausse de 3 % du budget consacré à cette politique publique et l'embauche d'animateurs
- ▶ Un investissement soutenu dans la culture avec la célébration des 800 ans de la cathédrale et la réouverture du Quadrilatère
- ▶ Une offre sportive de qualité avec le soutien au monde sportif à travers les subventions aux clubs mais aussi les différentes manifestations (gala de Kick boxing, le 1^{er} festival des sports urbains...) et les investissements réalisés sur nos équipements (livraison du nouveau Gymnase Moulin, démarrage des travaux de reconstruction du Gymnase Morvan, accompagnement des travaux de construction de terrains de paddle au sein du parc Marcel Dassault...)
- ▶ Des événements divers pour fédérer le collectif et le vivre ensemble (participation de la Ville et des habitants à l'émission Intervilles, Fêtes Jeanne Hachette, les 30 ans du plan d'eau du Canada, l'Elispace...)

Un budget protecteur et solidaire

- ▶ Une absence de hausse des taux impositions depuis 15 ans et renouvelée pour 2025
- ▶ Le lancement d'un programme de vacances pour les jeunes beauvaisiens pour 200 k€
- ▶ 45 762 petits-déjeuners gratuits aux enfants de 14 écoles
- ▶ La hausse des subventions dédiées à la petite enfance
- ▶ Le maintien des subventions aux associations culturelles et sportives malgré les restrictions budgétaires
- ▶ La poursuite des travaux de rénovation urbaine au sein de nos quartiers prioritaires
- ▶ Des travaux d'accessibilité dans nos bâtiments et en particulier dans les écoles (écoles Paul Bert, Marissel B et école Prévert)
- ▶ Une tarification des services publics maîtrisée : maintien du ½ tarif à la cantine malgré une inflation importante sur les denrées alimentaires, des tarifs bas pour les centres de loisirs...
- ▶ Un soutien au CCAS à travers la subvention versée de 4 100 000 €, en hausse de 400 k€ pour permettre notamment le renforcement du plan protection solidarité
- ▶ Des crédits dédiés à la lutte contre les discriminations (40 k€)
- ▶ Un relais pour nos commerçants avec l'ouverture d'un office du commerce : Beauvais commerces
- ▶ La gratuité du stationnement pour les soignants et aidants (40 k€)
- ▶ La mise en place de la prévoyance et la révision du CIA pour nos agents
- ▶ Un budget participatif de 100 k€

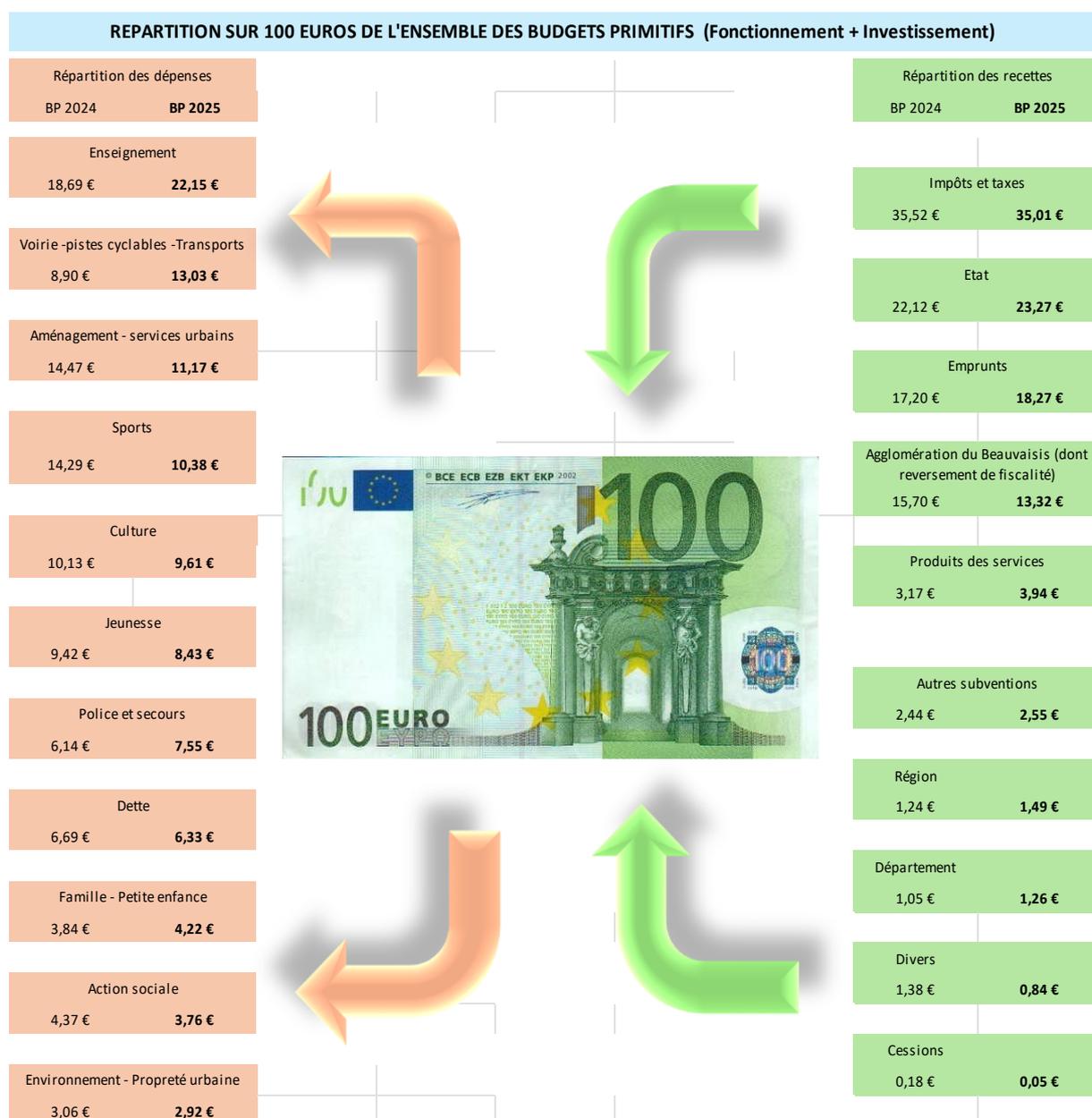
Un budget responsable

- ▶ La poursuite du développement des mobilités douces avec l'aménagement de pistes cyclables
- ▶ Une énergie de plus en plus décarbonée avec l'achat d'une électricité 100% verte et de gaz 50% vert
- ▶ Une maîtrise des consommations énergétiques avec le passage à 80% en LED de notre éclairage public
- ▶ La dé perméabilisation des sols et la végétalisation des cours d'école

Sur le plan financier, le budget consolidé¹ 2025 c'est 22.1% de nos dépenses consacrées à l'enseignement, 13% aux transports et mobilités douces, 11.17% à l'aménagement, 10.38% aux sports, 9.6% à la culture, 8.43% à la jeunesse, 7.55% au remboursement de la dette, 4.22% à la famille et à la petite enfance, 3.76% à l'action sociale et 2.92% à la propreté et l'environnement.

Ces dépenses sont financées à 35% par les impôts et taxes, 23 % par des dotations nationales, 18 % par l'emprunt, 13 % par la CAB, 5% par les subventions de nos partenaires publics, 4% par les produits de services.

A noter que le poids des politiques publiques dépend fortement des niveaux d'investissements. Ainsi, certaines politiques publiques n'appelant pas ou plus de travaux conséquents présentent un niveau de dépenses moindre.



¹ Budget consolidé : budget principal + budgets annexes toutes sections confondues (investissement + fonctionnement)

CONSOLIDATION DES BUDGETS 2025

	Fonctionnement		Investissement		Total		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	VAR°
TOTAL	97 017 743	102 346 310	52 579 829	55 913 722	149 597 572	158 260 032	6%
Budget Principal	95 450 037	100 865 598	51 759 586	55 176 222	147 209 623	156 041 820	6%
Elispace	1 177 703	1 450 712	620 243	717 500	1 797 946	2 168 212	21%
Longue Haie	380 000	20 000	190 000	10 000	570 000	30 000	-95%
Agel	10 003	10 000	10 000	10 000	20 003	20 000	0%

I- BUDGET PRINCIPAL

Le présent budget s'appuie sur les orientations budgétaires présentées au conseil municipal et définies dans le rapport d'orientations budgétaires du 19 décembre dernier.

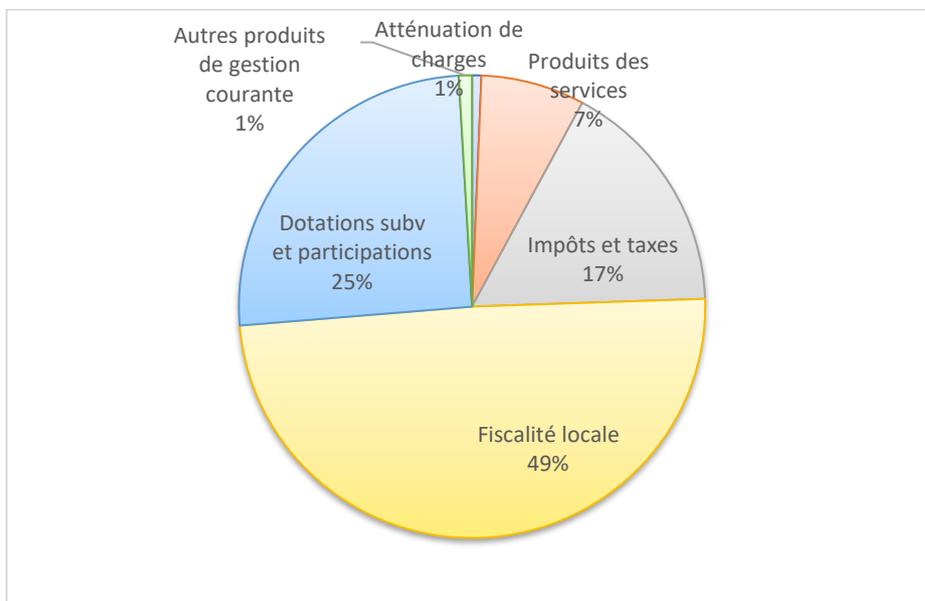
A - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP25/BP24
013	Atténuation de charges	516 000	523 173	642 500	22,81%
70	Produits des services	4 997 336	5 072 469	7 199 740	41,94%
73	Impôts et taxes	17 678 780	17 591 471	16 606 428	-5,60%
731	Fiscalité locale	45 635 200	47 355 143	49 194 151	3,88%
74	Dotations subv et participations	20 662 580	22 534 465	25 371 909	12,59%
75	Autres produits de gestion courante	590 504	1 775 320	913 779	-48,53%
76	Produits financiers	10	10		-100,00%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	597 986	597 986	937 091	56,71%
Total recettes de fonctionnement		90 678 396	95 450 037	100 865 598	5,67%

Les recettes de fonctionnement sont estimées en augmentation de 5,67% par rapport à 2024. Pour la première fois, le BP de la ville franchit donc la barre symbolique des 100M€.

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025 est la suivante :



1.1- CHAPITRE 73 ET 731 - IMPOTS ET TAXES ET FISCALITE LOCALE

Ce chapitre budgétaire totalise 65.8 M€, en augmentation de +1.31%, et représente à lui seul 66 % des recettes réelles de fonctionnement contre 68 % au BP 2024.

	2024	2025	Ecart	
TF et THRS (chap 731)	44 098 143	45 695 195	1 597 052	+ 1,132 M€ de TF dû à l'augmentation de 1.7% des bases d'imposition par rapport aux bases prévisionnelles 2024 + 49 k€ de taxe d'habitation sur les locaux vacants (non-perception en 2024) + 296 k€ de régularisation demandée en CCID + 120 k€ de rôles complémentaires (rôles 2025 émis en complément et correspondant à la moyenne annuelle 2019-2023)
Rôles supplémentaires (chap 731)	150 000	150 000		Les rôles supplémentaires sont des régularisations sur années antérieures. L'évaluation est très compliquée car par nature volatile. De ce fait la prévision est calculée par rapport à la moyenne annuelle de 2019 à 2024.
TOTAL contributions directes	44 248 143	45 845 195	3,61%	

	2024	2025	Ecart	
Droits de place (chap 731)	102 000	143 456	41 456	Redevances perçues pour les marchés, les terrasses et les taxis
Taxes sur les pylônes électriques (chap 731)	5 000	5 500		
Taxe sur la consommation finale d'électricité (chap 731)	1 100 000	1 000 000	- 100 000	Prévision difficile à faire car les données sur les consommations électriques ne sont pas communiquées par l'Etat et les modalités de calcul ont été modifiées en 2023 et 2024. Proposition d'une baisse au regard des politiques de sobriété énergétique
Taxe locale sur la publicité extérieure (chap 731)	400 000	700 000	300 000	Retard dans le titrage => perception en 2025 des recettes 2024 et 2025
Droits de mutation (chap 731)	1 500 000	1 500 000		Baisse nationale estimée à -17% en 2024. A noter des réalisations en 2022 et 2023 supérieures aux

				prévisions malgré un marché de l'immobilier en berne => évaluation 2025 prudente
TOTAL taxes divers	3 107 000	3 348 956	7,77%	
TOTAL FISCALITE LOCALE	47 355 143	49 194 151	3,88%	

	2024	2025	Ecart	
Attributions de compensation (chap 73)	16 603 131	15 612 225	- 990 906	Impact des transferts de charges (Bellier, CLEA) pour 1,11 M€ Impact de la fin de l'étalement des régularisations de ZAE transférées pour 3,5 k€ Sous-évaluation de la prévision du BP 2024 de 127 k€ Transfert du CLEA pour 9.5 k€
Dotation de Solidarité Communautaire (chap 73)	188 340	194 203	5 863	Montant notifié en 2024
FPIC (chap 73)	800 000	800 000		Montant conforme à la notification 2024 et correspondant à la moyenne annuelle des années précédentes
TOTAL IMPOTS ET TAXES	17 591 471	16 606 428	-5,60%	

TOTAL	64 946 614	65 800 579	1,31%	
--------------	-------------------	-------------------	--------------	--

Avec la nouvelle nomenclature comptable, on distingue 2 principales sources de recettes fiscales :

► **Les impôts et taxes pour 16 606 428€ (-985 k€, -5.6%)**

Cette catégorie de recettes réunit :

- **Les attributions de compensation** versées par la CAB pour 15 612 225€ enregistrent une baisse de 0.99 M € (-6%) correspondant à :
 - Transfert de la piscine Bellier au 01/07/2024 : - 1.104 M€ correspondant à 736 k€ au titre du fonctionnement du service pour 2025 et 375 k€ de régularisation pour les 6 mois d'ouverture en 2024
 - A noter que le transfert du réseau de chaleur se traduit par une AC de 0€ (niveau de recettes compensant le niveau de charges).
 - Fin de l'étalement de la remise en état de certaines zones d'activité transférées : + 3.5 k€.
 - Une prévision en 2024 sous-évaluée

- ▶ **La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** pour 194 203€ en hausse de 5.8 K€ en 2025 (+3.11%) et correspondant au montant notifié en 2024
- ▶ **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et communales (FPIC)** pour 800 k€, niveau identique à 2024.

▶ **La fiscalité directe pour 49 193 651€**

Cette fiscalité directe comprend :

- ▶ **Les taxes foncières et taxes d’habitation** pour 45 695 195€ en hausse de 1.6 M€ du fait de l’impact de l’inflation sur les valeurs locatives cadastrales (+1.7%), de l’imposition à la TH des locaux vacants, des rôles complémentaires et des régularisations provenant des travaux de la CCID (cf chiffrage dans le tableau ci-dessus). Ces contributions directes représentent 92.89% de la fiscalité directe et 69.44% des recettes fiscales de la Ville.

Pour rappel, les contributions directes ont subi différentes réformes :

- La suppression de la taxe d’habitation a été compensée par la part de TFPB du Département (35,66 % pour le taux communal + 21.54% pour le taux du département, soit désormais un taux global de 57.2%)
- La réduction de la moitié des bases fiscales de TF et de CFE des entreprises industrielles a été compensée par le versement d’une dotation comptabilisée en compte 74

Ainsi, en tenant compte de l’ensemble des compensations, les impôts directs des ménages rapportent 51.20 M€ à la Ville.

2024	2025	Ecart
------	------	-------

TF et THRS (chap 731)	44 098 143	45 695 195	1 597 052	Augmentation de 1.8% des valeurs locatives des bases d'imposition de TF et TH par rapport aux bases prévisionnelles 2024
Dotations de compensation au titre des exonérations de TF	3 925 000	5 375 000	1 450 000	Le montant prévisionnel 2025 s'appuie sur les montants notifiés en 2024 en hausse de 1.45 M€ par rapport à la prévision budgétaire 2024. La dotation de compensation couvre les exonérations accordées par l'Etat dont l'exonération de 50% de la TF des locaux industriels
Rôles supplémentaires (chap. 731)	150 000	150 000	0	Les rôles supplémentaires sont des régularisations sur années antérieures. L'évaluation est très compliquée à réaliser au regard de l'absence d'informations communiquées par l'administration fiscale. De ce fait la prévision est calculée par rapport à la moyenne annuelle de 2019 à 2023
TOTAL impôts directs + compensations	48 173 143	51 220 195	3 047 052	6.32%

En termes de taux, il convient de rappeler que ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis 15 ans.

- ▶ **Les rôles supplémentaires** évalués à 150 k€ pour 2025. Les montants définitifs n'étant connus qu'en fin d'année, l'évaluation correspond à une moyenne des prévisions entre 2019 et 2023.
- ▶ **La taxe sur les pylônes électriques** pour 5 k€
- ▶ **La taxe sur la consommation finale d'électricité** pour 1 M€. Pour rappel, en 2023, la taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCCFE a été remplacée par la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité TICFE. En 2024, la méthode de calcul a à nouveau changé. Le montant correspond désormais au produit perçu en N-1 multiplié par le rapport entre les quantités d'électricité consommées en N-2 et N-3 et l'évolution de l'IPC hors tabac entre N-1 et N-2. Les quantités d'électricité n'étant pas encore connues, la prévision est faite par rapport à la notification 2024 et les politiques de sobriété incitant à une baisse des consommations.
- ▶ **La taxe additionnelle aux droits de mutation (DMTO)** pour 1.5 M€. Depuis 2023, le secteur

de l'immobilier connaît un fort ralentissement des ventes de biens.

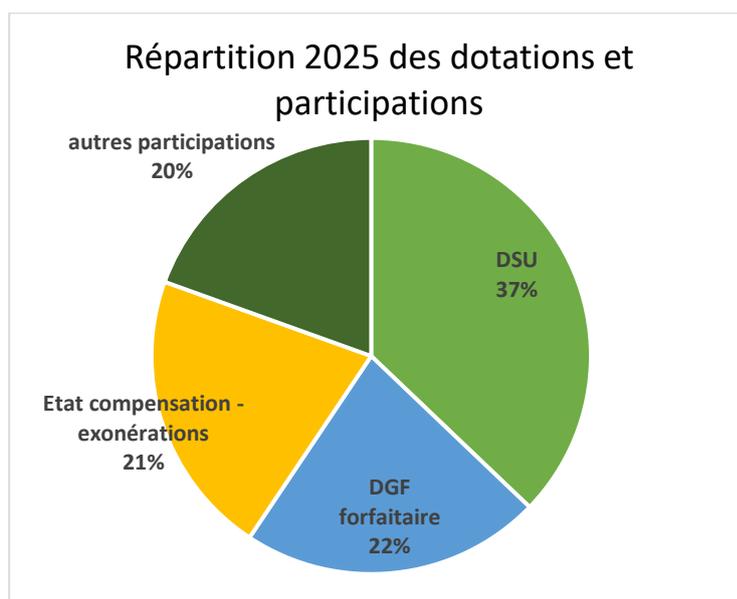
Cette tendance s'est aussi répercutée sur le département de l'Oise qui constate une baisse des droits de mutation mais pas sur la Ville de Beauvais dont les réalisations sont en hausse depuis 2022 : + 2.77% en 2022 et +4.39% en 2023.

Pour 2024, les prévisions tablent sur une baisse encore de 17% au niveau national, d'où une prévision prudente en 2025 d'un niveau identique au BP 2024.

- ▶ **La taxe sur la publicité extérieure** pour 700 k€. Le montant inscrit au BP 2025 tient compte de 2 années de recettes, celles de 2024 n'ayant pas été titrées et ne pouvant pas être rattachées en 2024. Le niveau pour 2025 ne devrait pas être différent de celui de 2024.
- ▶ **Les droits de place** pour 143 k€ qui enregistrent une hausse de 40% : il est attendu 80 k€ de recettes pour les marchés, 60 000 € pour les cafés, et 3 456 € pour les taxis.

1.2 - CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre budgétaire totalise 25,37M€ contre 22.51 M€ au BP 2024, et représente 25 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est composé des éléments suivants :



▶ **Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 15 056 242 €**

Pour rappel, la DGF est composée de 3 dotations :

- Une dotation forfaitaire
- Une dotation de solidarité rurale ou urbaine DSR/DSU
- Une dotation de péréquation DNP

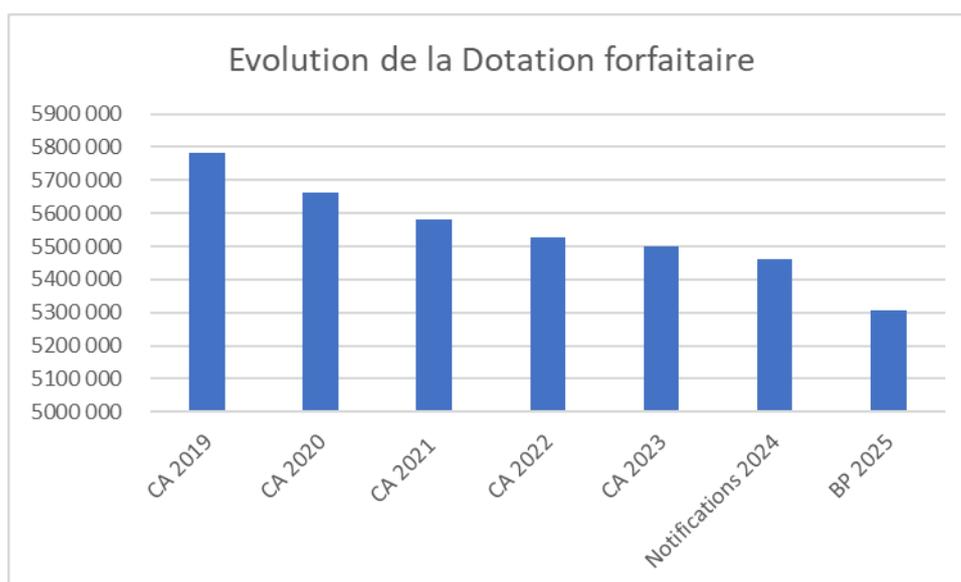
Pour 2025, le PLF présenté par le précédent gouvernement prévoyait les mesures suivantes :

- ✓ Un montant de DGF identique à celui de 2024
- ✓ Une augmentation de la DSR et de la DSU
- ✓ Un montant de DNP

La DGF augmentant « naturellement » en fonction de l'évolution de la population, la seule variable d'ajustement au sein de la DGF pour absorber les hausses des autres composantes est donc la dotation forfaitaire.

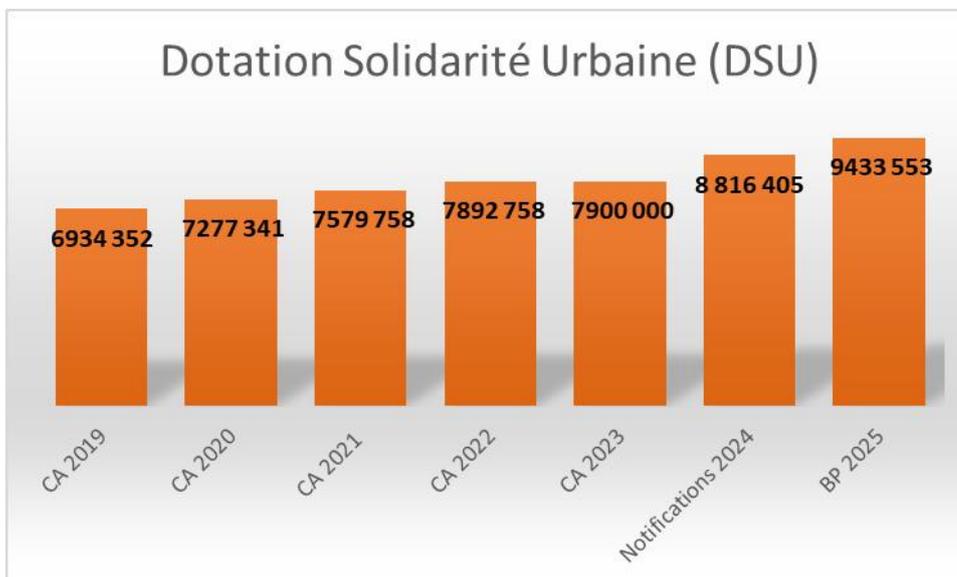
► **La dotation forfaitaire : 5 307 000€**

La dotation forfaitaire devrait donc être en diminution de 2.84% par rapport au montant notifié en 2024. C'est donc une perte de 193 k€ à laquelle la Ville devra faire face par rapport au montant réellement perçu. Cette tendance confirme les baisses constatées depuis plusieurs années.



► **La Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) : 9 433 553€**

Le deuxième principal concours financier de l'État est la DSUCS. Ce concours a progressé de la manière suivante ces dernières années :



Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux.

Rappelons que depuis 2012, le classement de Beauvais issu de cet indice synthétique a un impact sur le montant de la contribution au FPIC (exonération).

Le PLF 2025 produit en octobre prévoit une augmentation de 140 M€ de cette dotation, ce qui représenterait une hausse d'environ 7% par rapport au montant notifié en 2024, lui-même en hausse de 274 k€ par rapport au BP 2024.

► **La dotation nationale de péréquation : 315 689€**

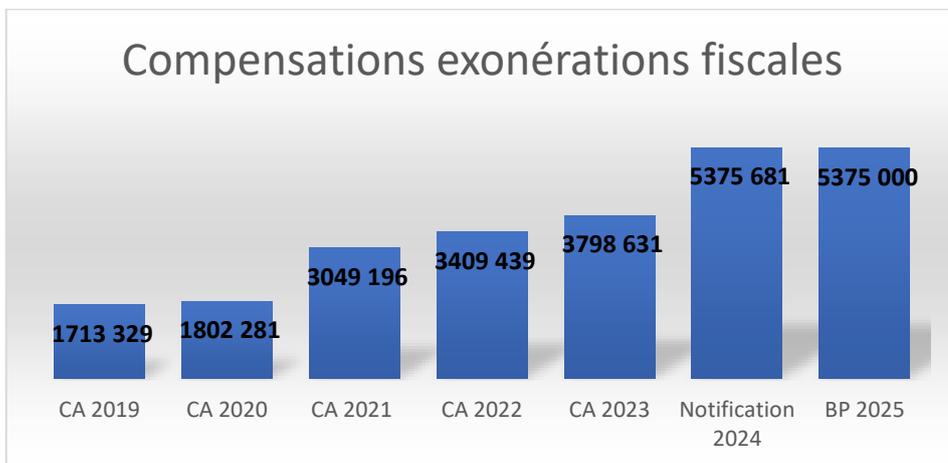
La Dotation nationale de péréquation ne variant pas en 2025, il est proposé de reconduire le montant notifié en 2024, soit une hausse de 1.8% / BP 2024.

► **Les dotations de compensation d'exonérations de l'État**

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser :

- Les exonérations accordées par l'État aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation sur le foncier bâti ou non bâti
- et depuis la réforme fiscale de 2021 la réduction de 50% des bases fiscales de TF et de CFE des entreprises industrielles.

L'évolution anticipée est la suivante :



Depuis 2021, les variations des compensations de taxes foncières proviennent essentiellement des établissements industriels (exonération de 50% de la valeur locative). La prévision pour 2025 est établie par reconduction de la notification de 2024, arrondie à 5 375 000 €.

► **Les Participations versées par nos partenaires**

Il s'agit de l'ensemble des subventions de fonctionnement versées par les divers organismes (Europe, Etat, Région, Département...) pour le financement des projets de fonctionnement de la collectivité. Ces participations sont estimées à 4 836 288 €, en augmentation de 566 335 € (+ 16%). Les principales évolutions sont les suivantes :

- + 700 k€ perçues pour les 800 ans de la cathédrale : 200 k€ d'aides de la Région du Département, et 500 k€ de la CAB.
- + 245 k€ prévus pour les actions en matière de propreté urbaine. Le total des subventions s'élève à 364 k€ avec, notamment la participation de Citéo sur les déchets
- La participation de la CAF au fonctionnement des crèches est prévue en diminution de 149 439 € pour arriver à un total de 1 059 100 €. Cette diminution est liée aux taux d'occupation des structures constatés au cours de l'année précédente.

Le secteur de la petite enfance reste l'un des principaux bénéficiaires de subventions après les centres de loisirs dont les subventions sont prévues pour un montant de 1 770 000 €, montant équivalent à celui de 2024.

1.3 - CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES

Les produits de service sont évalués à 7,199 M€. Ils sont composés de 2 grandes catégories de recettes :

- ▶ **Les remboursements de frais pour 3,454 M€** en hausse de 937 k€ par rapport au BP 2024.

Ces frais comprennent :

- Les remboursements de mise à disposition d'agents au profit d'autres structures comme le COS, la mission locale, montant en légère diminution par rapport à 2024 (- 9 000 €). Les frais de mutualisation remboursés par les entités bénéficiaires (CCAS, CAB et OTAB) pour 2.9 M€ M€ en hausse de 42% par rapport à 2024. Cette augmentation est le résultat de l'actualisation des conventions de mutualisation réalisée au cours de l'année 2024. Elle s'explique par la prise en compte des changements de périmètres depuis 2020, c'est-à-dire des modifications d'organigramme, mais aussi des critères à appliquer pour répartir les charges de personnel et de la prise en compte des revalorisations de la masse salariale (impact de la revalorisation des éléments de paye). Les frais de gestion appliqués aux budget annexe de l'Elispace pour 98 k€ (frais de l'administration centrale à refacturer aux budgets annexes). Les différents remboursements de frais engagés par la ville pour d'autres tiers (affranchissement pour l'agglomération, le CCAS et l'OTAB par exemple) pour un montant de 236 092 €
- ▶ **Les produits des services publics pour 3 746 M€** en hausse de 1.190 M€ (+46%). Ils représentent 52% du chapitre 70. Cette variation est à nuancer. En effet, dans le cadre de la DSP Stationnement, les recettes de la voirie sont perçues par la Ville puis reversées au délégataire après déduction de la redevance prévue au contrat. Ainsi, ce sont 1 M€ de recettes qui viennent augmenter les produits de service mais dont on retrouve l'équivalent en dépenses. En 2024, les crédits avaient été inscrits en DM. De ce fait, si l'on fait abstraction de ces recettes, la variation des produits des services publics n'est plus que de + 190 K€ (+ 7%). Ces produits se répartissent de la manière suivante :

Domaine	BP 2024	BP 2025	Variation
Restauration scolaire	1 150 000	1 170 700	20 700
Centres de loisirs	405 000	460 000	55 000
Forfait post stationnement	220 000	425 000	205 000
Crèches	268 219	264 157	-4 062
Cimetière	90 000	90 000	0
Culture	196 772	82 488	-114 284
Sports	34 200	34 200	0
Autres	190 850	218 800	27 950
	2 555 041	2 745 345	190 304

Les variations les plus importantes sont constatées pour :

- Le forfait post stationnement : + 93% (+ 205 k€)
- Les centres de loisirs : + 55 k€ compte tenu des réalisés 2024 (au moins 450 000 €)
- La restauration scolaire : + 2%

1.4 AUTRES CHAPITRES DE RECETTES

► **Le chapitre 75** « autres produits de gestion courante » regroupe :

- Les recettes de loyers perçues (nature 752) avec **335 k€** et une baisse de 12 451 €, le loyer du campus connecté n'est plus perçu puisque le campus a déménagé. Les autres loyers sont stables voire en augmentation
- Les recettes provenant des redevances des concessionnaires des délégations de services publics pour un montant de **548 k€** et une augmentation de 162 k€ provenant essentiellement de la DSP stationnement dont les redevances atteignent 308 k€ au lieu de 140 k€ en 2024. Cette variation provient des parts variables encaissées avec un an de décalage. La DSP étant entrée en vigueur au 01/01/2024, aucune part variable n'était à constater au BP 2024. Les autres redevances couvrent les pompes funèbres, Védiaud
- Les autres produits de gestion courante concernent les recettes exceptionnelles telles les remboursements des assurances par exemple. Ils sont en diminution de 1M€ car une prime CEE liée au contrat de performance énergétique a été versée en 2024, cette prime est exceptionnelle et non reconductible.

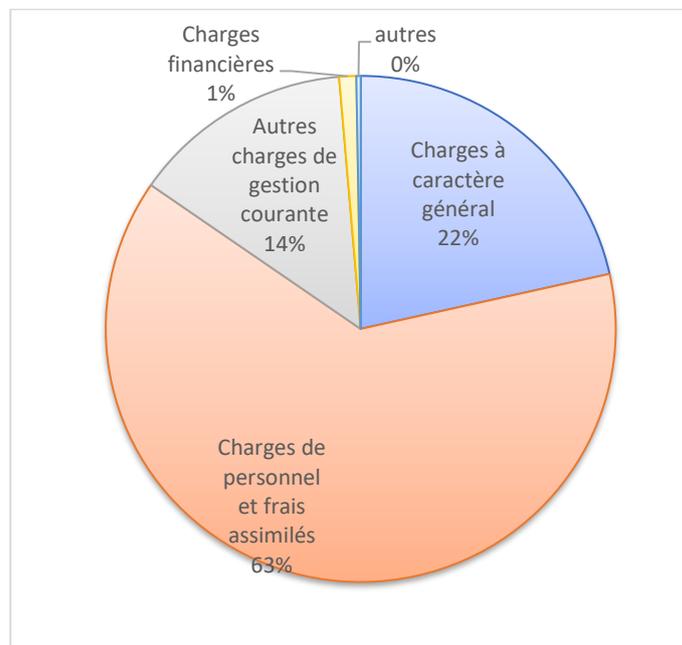
Globalement ce chapitre atteint 913 k€ contre 1.775 M€ au BP 2024 soit une baisse de 861 k€ (-48%).

- ▶ **Le chapitre 013** regroupe les remboursements effectués par la CPAM, assurance du personnel, et organismes sociaux, et augmente de 23 % pour atteindre 642 500 € au vu des réalisés des années précédentes.
- ▶ **Le chapitre 042** qui correspond aux mouvements d'ordre entre section, enregistre les amortissements des subventions d'équipement perçues (340 500 €) et, comme le permet la réglementation, la neutralisation des amortissements sur les subventions versées, soit 596 591 €.

2 - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP25/BP24
011	Charges à caractère général	19 396 823	19 630 856	19 674 958	0,22%
012	Charges de personnel et frais assimilés	51 302 521	54 683 868	57 730 855	5,57%
014	Atténuation de produits	16 500	23 500	192 100	717,45%
65	Autres charges de gestion courante	9 353 520	10 325 428	12 823 077	24,19%
66	Charges financières	1 135 500	675 752	985 724	45,87%
67	Charges spécifiques	44 500	24 300	59 500	144,86%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	80 000	0	0	
023	Virement à la section d'investissement	2 981 060	3 703 351	2 499 384	-32,51%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	6 382 972	6 382 982	6 900 000	8,10%
Total dépenses de fonctionnement		90 678 396	95 450 037	100 865 598	5,67%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 91.47 M€ en 2024, en hausse de 7.15% par rapport au BP 2024 et se répartissent de la manière suivante :

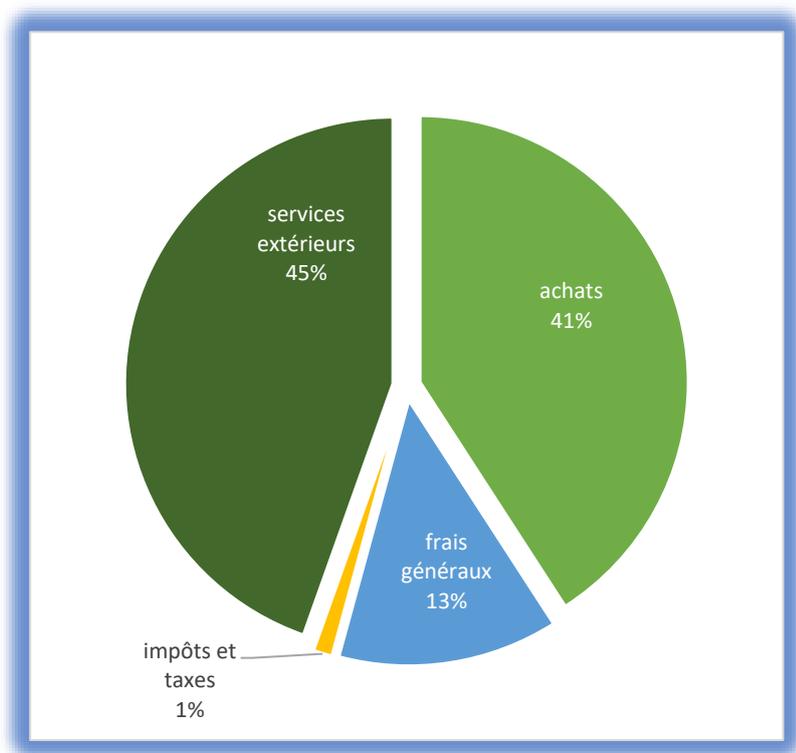


2.1 - CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général totalisent 19,67M€ contre 19,63 M€ en 2024, soit + 44 102 € (+0.22%). Cette évolution est à nuancer par celles des fluides.

Les fluides (art 6061x) pèsent 17 % des dépenses de ce chapitre avec 3,3 M€, soit une diminution de 29% par rapport au BP 2024. C'est une opération purement comptable qui permet cette évolution. Nous passons les fluides en autorisation d'engagement en 2025. Il s'agit de la même procédure que celle des autorisations de programme en investissement. L'année 2025 sera une année de transition sans rattachement de fin d'année. Les consommations du dernier trimestre 2025 ne seront pas rattachées et seront comptabilisées en 2026 puis les crédits seront ensuite prévus sur 12 mois et non sur une année civile. 25 % de cette diminution est expliquée par cette procédure. 4% de baisse sont également prévus sur la consommation générale par rapport à 2024 au titre de la poursuite du plan de sobriété. A ce titre, il est à noter que grâce à la mise en place en 2016 du contrat de performance énergétique (CPE), 80% de notre éclairage est en LED, permettant ainsi de diminuer de 114% la consommation depuis l'entrée en vigueur du contrat. De même, l'électricité est désormais à 100% une électricité « verte ». Ce pourcentage est de 50% pour le gaz.

Corrigé des fluides, le chapitre 011 atteint 16,36M€, soit une augmentation de 1,4M€ (+9%), la répartition est la suivante :



► Les dépenses de services extérieurs (61xx) avec un total de 8,78 M€, représentent 45% des charges à caractère général, et sont en augmentation de 16% par rapport à 2024 (+ 1,2 M€). On note en particulier :

- **Les prestations de services** sont en augmentation de 38 % (+ 1,25 M€) avec un total de 4,54 M€.

- 801 k€ supplémentaires pour la culture et les 800 ans de la cathédrale
- 240 k€ pour l'achat de créneaux de la patinoire à destination des 2 clubs de sport de glace et inscrits, en 2024, au budget supplémentaire.
- 312 K€ supplémentaires pour les pour les fêtes de Noël dont 185 K€ liés au changement de gestion : à compter de 2024, les illuminations et certains chalets sont désormais loués et non plus achetés.
- + 47 K€ pour la mise en place du projet éducatif de territoire pour la direction de la Vie éducative
- 50 k€ pour le budget participatif en fonctionnement (et la même somme en investissement)

D'autres prestations sont constatées en diminution :

- La prestation « fourrière animale » est transférée sur la ligne « subventions versées aux concessionnaires » du chapitre 65 pour 80 k€.
- Le même transfert est opéré pour la DSP stationnement pour 120 000 €
- Les prestations liées aux manifestations sportives sont en diminution de 41 350 €

- ⊖ Avec 2,29 M€, l'**entretien et la maintenance** de nos équipements et de nos bâtiments (art 615xx) est en augmentation de 4% et 98 501 €. Ces charges concernent surtout les bâtiments (819 k€), les espaces verts (598k€) et le matériel informatique (311 k€).
- Afin de permettre la maîtrise des nouveaux outils informatiques (Microsoft) de la collectivité et de favoriser la montée en compétence de nos agents. La formation est proposée en augmentation de 52 % pour atteindre un montant de 284 500 €.
- ▶ L'achat de fournitures hors fluides (606xx) atteint un total de 4 584 000 € et reste quasiment stable (-1%) :
 - Près de 38% de ces dépenses sont destinées à la restauration scolaire (1,75M€). A ce titre, il convient de rappeler que 14 écoles fournissent un petit-déjeuner gratuit aux écoliers, soit 45 762 petits-déjeuners fournis sur 29 semaines en 2024 et 564 830 repas produits en 2024.
 - 35% (1,6M€) sont fléchés pour l'achat de matériels et outillages pour les services techniques espaces publics, patrimoine bâti, paysages, environnement et garage.
 - 7% pour l'enseignement avec l'achat de fournitures scolaires et autres fournitures nécessaires au bon fonctionnement des écoles
 - Le reste est dispersé entre tous les services pour leur bon fonctionnement (fournitures administratives, vêtement de travail, fournitures d'entretien)
- ▶ Les frais généraux (art 62xx) englobent les frais de ménage, gardiennage, affranchissement, télécommunication, assurance, communication et tous ceux nécessaires au bon fonctionnement du service public. Ils atteignent 2.6 M€, en augmentation de 250 000€ (+ 11%) par rapport à 2024 avec notamment :
 - 180 K€ pour le transport des élèves de l'école Europe pendant les travaux du groupe scolaire.
 - 23 000 € supplémentaire pour les frais de gardiennage des différentes manifestations

2.2 - CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel totalisent 57 730 855 €. Elles sont constatées en augmentation de 5.57% (+ 3 M€). Ces charges comprennent les rémunérations du personnel, les cotisations salariales, ainsi que les coûts de la mutualisation.

Cette augmentation est la résultante à la fois de :

Eléments exogènes : +1 M€

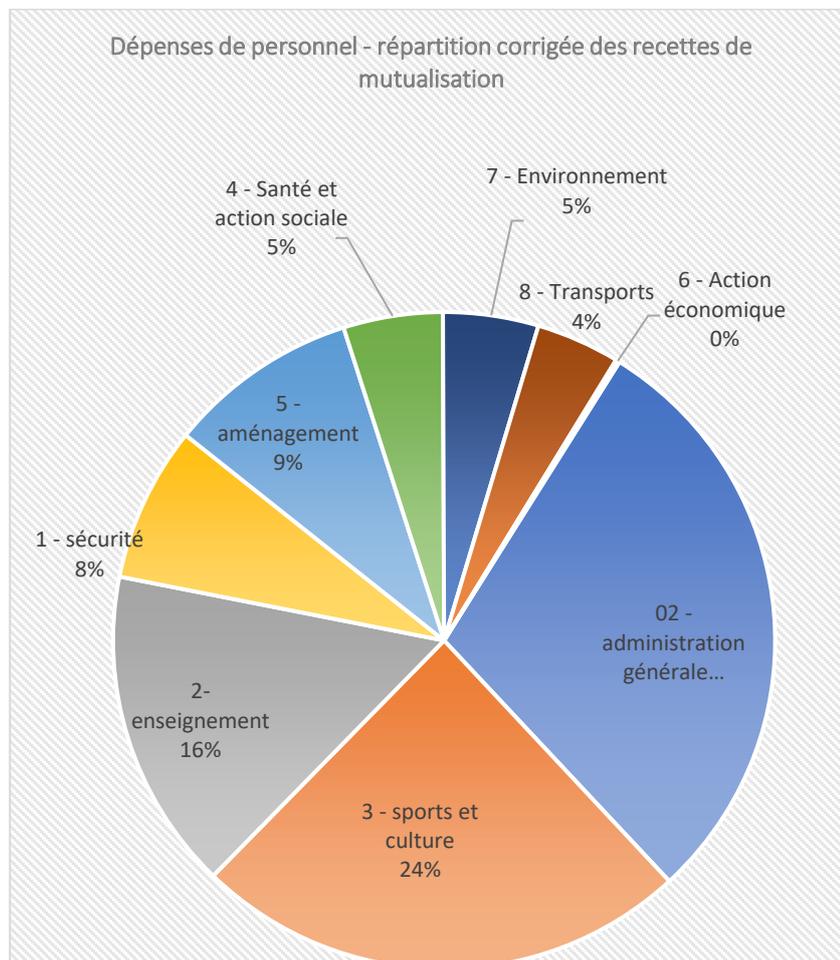
- L'augmentation de 3 points des cotisations de CNRACL (593 k€)
- L'augmentation des différents taux de cotisation (URSSAF Maladie, assurance statutaire, Centre de gestion, médecine professionnelle...)
- Les expertises médicales
- La mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale...

○ Eléments endogènes : +1.336 M€

- La mise en place de la prévoyance (163 k€)
- Les avancements de grades et promotions
- La revalorisation du CIA
- Les mouvements de personnel

○ Frais de mutualisation : + 688 k€ dus à l'actualisation de la convention de mutualisation de 2021 qui tient compte des modifications de périmètres des services.

Les dépenses liées à la mutualisation correspondent au remboursement par la Ville de la mise à disposition d'agents d'autres collectivités intervenant pour le compte de la Ville. Elles s'élèvent à 4.043 M€. Inversement, la Ville perçoit des recettes pour la mise à disposition de son personnel à d'autres entités publiques (CAB, CCAS). Elles s'établissent à 3 M€ et sont-elles aussi en hausse de 1.2 M€. Ainsi, la charge nette de la mutualisation pour la Ville est de 1.059 M€.



2.3 - CHAPITRE 014 – ATTENUATION DE PRODUITS

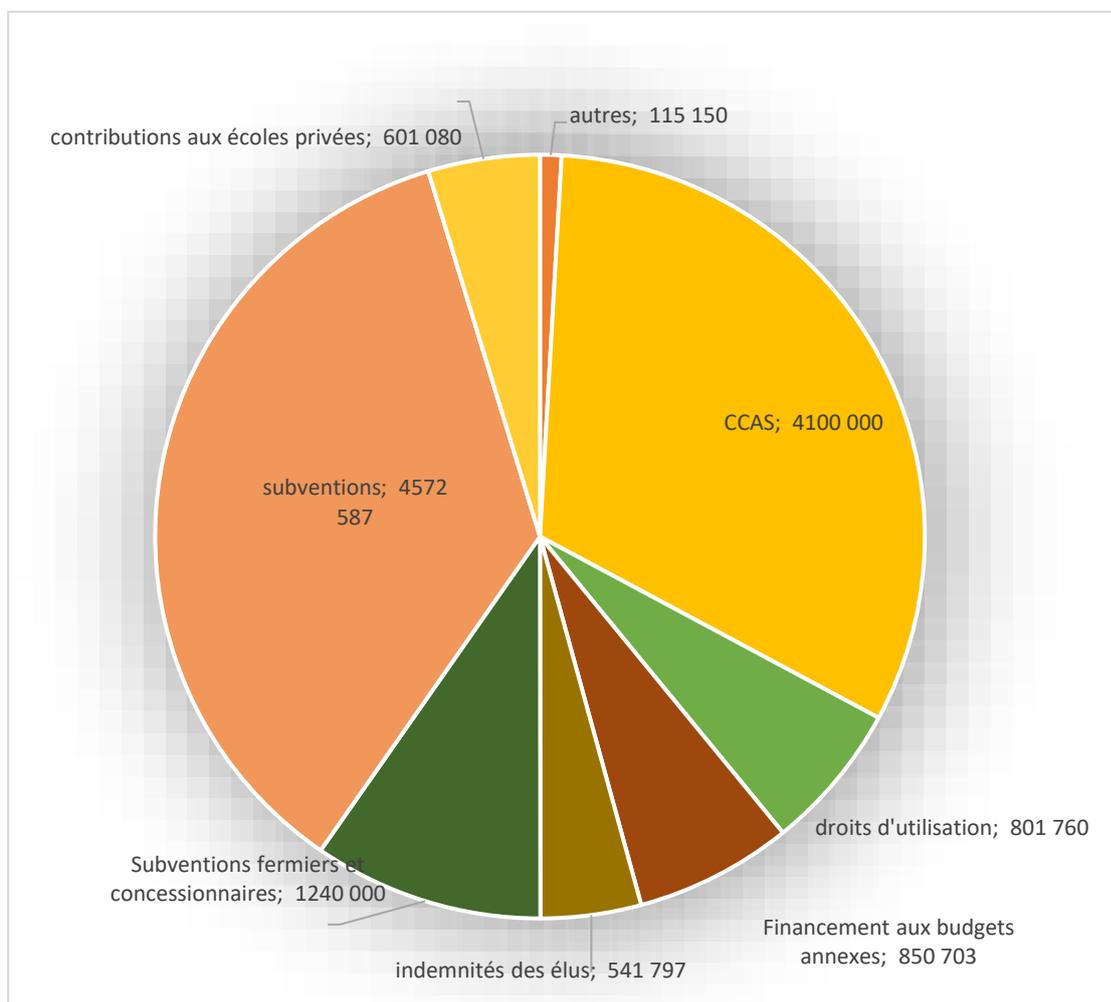
Ce chapitre budgétaire concerne des remboursements de fiscalité (dégrèvements FPS, taxes foncières des jeunes agriculteurs, ...) à hauteur de 192 100 €. Ce chapitre enregistre en 2025 le reversement de 40% des forfaits post stationnement au profit de la CAB afin de financer les mobilités douces.

2.4 - CHAPITRE 65 – CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante totalisent 12,82 M€, en augmentation de 2,5 M€ (+ 24%) par rapport au BP 2024 Cette hausse provient :

- ▶ + 1 M€ correspondant aux recettes sur voirie collectées dans le cadre de la DSP Stationnement et à reverser au délégataire. La même somme est enregistrée en recettes.
- ▶ + 573 k€ sont fléchées sur les droits d'utilisation à Microsoft notamment (263 k€) et l'abonnement à de nouveaux logiciels (Manty pour la DRH et les Finances...)
- ▶ + 526 k€ pour les subventions attribuées aux organismes privés
- ▶ + 400 k€ pour la subvention annuelle du CCAS qui s'élèvera en 2025 à 4.1M€ afin de financer l'action sociale. Avec désormais 40 dispositifs, la première ambition est d'apporter à l'ensemble de la population beauvaisienne une protection de son pouvoir d'achat pour amortir l'impact du contexte inflationniste sur la vie quotidienne des ménages.

Répartition 2025 des dépenses du chapitre 65



- ▶ Les subventions représentent la plus grosse part de ces dépenses avec un total de 4,5 M€ en augmentation de 13%.
 - Les subventions dans le domaine sportif et culturel sont stables par rapport à 2024 avec un total de 2,07 M€
 - Les subventions à destination de la petite enfance augmentent de 28% pour atteindre 1,22 M€. Il s'agit des subventions aux crèches dont le montant avait été réévalué au budget supplémentaire 2024.
 - Les subventions diverses accordées annuellement (associations d'anciens combattants, jardins familiaux, comités des fêtes, écume du jour ...) atteignent un montant de 760 k€ en augmentation de 5% (+ 36 k€) :
 - + 18 k€ pour les fêtes Jeanne Hachette autrefois imputés sur des prestations
 - + 6 k€ pour financer les loyers payés par les associations à la MSIH.
 - + 2 k€ pour le téléthon, inscrits au budget supplémentaire 2024.

L'enveloppe globale 2024 est donc maintenue

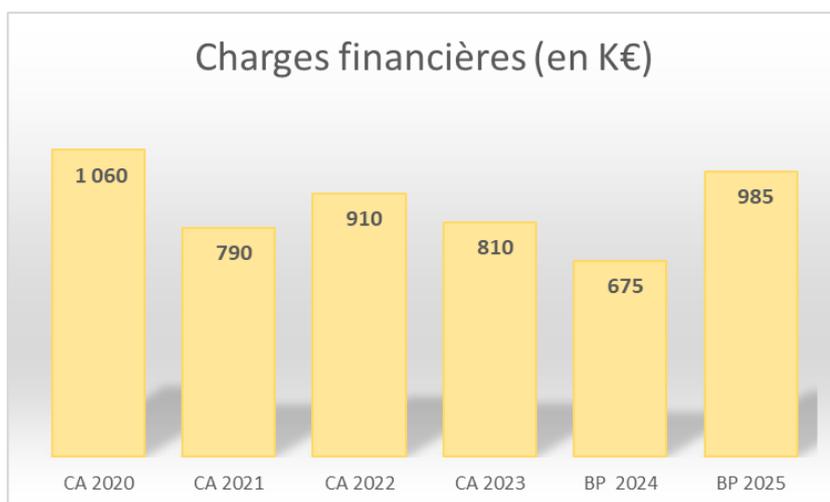
- ▶ La subvention annuelle du CCAS est la deuxième dépense de ce chapitre
- ▶ La contribution obligatoire aux écoles privées pour un montant de 601 k€, en augmentation de 50,5 k€, soit +9% par rapport à 2024.
- ▶ La subvention d'équilibre au budget annexe Elispac (+ 185 k€) pour atteindre un total de 850 703 €. Cette évolution finance l'augmentation de l'activité et celle de la coproduction de spectacles ;
- ▶ Le versement de 1 240 000 € pour les délégataires de services publics
 - 80 000 € pour la fourrière animale
 - 1 160 000 € pour le stationnement (dont 1M€ financés par des recettes)

2.5 - CHAPITRE 66 – CHARGES FINANCIERES

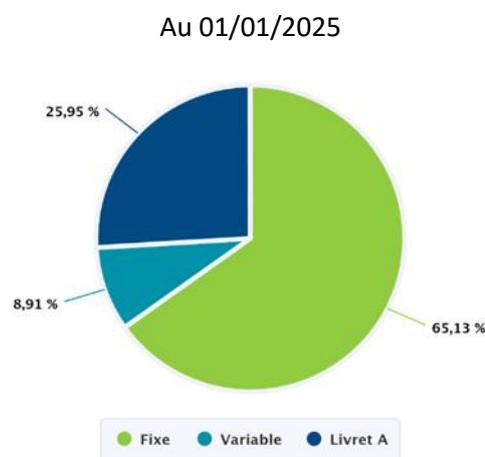
Après trois années sans emprunter, la ville a mobilisé cinq emprunts pour un total de 8,5M€ en 2024 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (Banque des Territoires) et a contracté deux emprunts auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA-CIB) pour un total de 9,5M€ mobilisables début janvier 2025.

Les charges financières budgétées en 2025 s'élèvent à 985 724 € contre 675 752€ au BP 2024, et concernent les intérêts de la dette estimés en fonction des tableaux d'amortissement des emprunts souscrits ainsi que les ICNE.

En parallèle, deux emprunts sont arrivés à échéance en 2024 et trois autres se termineront en 2025.

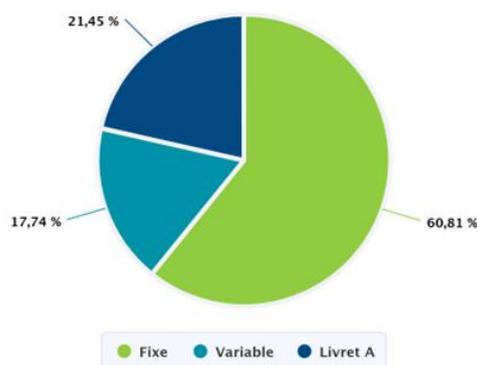


Le taux moyen au 01/01/2025 est de 2.17%. Il provient d'une structure de la dette constituée à 65% de taux fixes et à 35% de taux variables (26% indexés sur Livret A et 9% indexés sur Euribor 3 mois).



Au 31/12/2025, sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et en l'absence de nouveaux emprunts durant l'exercice, après mobilisation des deux emprunts CA-CIB contractés en 2024 pour un total de 9.5 M€ (4.5 M€ à taux fixe et 5 M€ à taux variable), le taux moyen s'établira à 1,95%. La structure par type de taux sera de 61% de taux fixes et 39% de taux variables (dont 21% sur Livret A et 18% sur Euribor 3 mois).

Projection au 31/12/2025



2.6- AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les « charges spécifiques » du chapitre 67 permettent surtout d’annuler les recettes sur exercices antérieurs. Le montant de 59,5€ est une réserve qui n’a pas d’incidence sur l’équilibre budgétaire.

Le chapitre 042, d’un montant total de 6,9M€ est dévolu aux dotations aux amortissements et est en augmentation de 8% compte tenu du travail effectué sur le patrimoine comptable.

Quant au virement en faveur de la section d’investissement, il atteint quant à lui 2,5 M€ contre 3,7 M€ en 2024, en diminution de 32%.

B – LA SECTON D’INVESTISSEMENT

1 - LES RESSOURCES D’INVESTISSEMENT

		BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP25/BP24
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	5 520 000	6 200 000	5 470 000	-11,77%
13	Subventions d'investissement (hors 138)	10 876 000	11 393 010	11 834 679	3,88%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	23 330 365	23 515 243	26 362 159	12,11%
20-23	Recettes d'équipement	200 000	0	0	
27	Autres immobilisations financières	925 000	0	0	
45	Opérations pour compte de tiers	30 000	5 000	50 000	900,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	510 000	60 000	60 000	0,00%
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 981 060	3 703 351	2 499 384	-32,51%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	6 382 972	6 382 982	6 900 000	8,10%
041	Opérations patrimoniales	600 000	500 000	2 000 000	300,00%
Total recettes d'investissement		51 355 397	51 759 586	55 176 222	6,60%

1.1 - CHAPITRE 10 – DOTATIONS ET FONDS PROPRES

Ce chapitre totalise 5,47 M€ en 2025 et se décompose en :

- ▶ 5 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Cette prévision est en diminution de 800 k€ compte tenu des annonces nationales (baisse du taux de TVA de 16.404% à 14.85%)
- ▶ 470 k€ de taxe d’aménagement (TA), prévision en hausse de 70 K€ par rapport à 2024

1.2 - CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Ce chapitre enregistre 11,8 M€ de subventions d'investissement dont 500 K€ de reversement par l'Etat du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Le niveau particulièrement élevé des subventions d'investissement budgétées ici est à rapprocher du programme général d'investissement développé plus loin.

Les 11,3 M€ de subventions à percevoir sont soit calculées en proportion des dépenses inscrites au présent budget, puis ajustées au vu des avances déjà perçues, ou bien font suite au recensement des avances à percevoir.

Elles comprennent notamment :

- ▶ 4,17 M€ dans le cadre du renouvellement Urbain des quartier Argentine et St Lucien
- ▶ 2,18 M€ pour la Réhabilitation du quadrilatère.
- ▶ 1,35 M€ pour la requalification des espaces publics en cœur de ville
- ▶ 1.20 M€ pour la restructuration du site scolaire Bois Brulet
- ▶ 1 M€ pour le financement de la restructuration de la piscine Bellier (solde)

1.3 - CHAPITRE 16 – EMPRUNTS

S'agissant de l'emprunt d'équilibre, le montant retenu dans le cadre du budget primitif est de 26 325 159 € M€, en hausse de 2,83 M€ par rapport au BP 2024.

Comme chaque année, ce montant constitue une enveloppe maximale dont le niveau effectif sera revu à la baisse pour tenir compte de l'affectation des résultats 2024, et du montant des réalisations budgétaires.

1.4 AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

Hormis le prélèvement sur la section de fonctionnement et les mouvements d'ordre des dotations aux amortissements déjà évoqués qui constituent des recettes d'investissement, on trouve :

- ▶ Chapitre 041 : mouvements d'ordre à l'intérieur de la section pour 2 000 000 € devant permettre la réimputation sur comptes définitifs des avances consenties dans le cadre des marchés publics.
- ▶ Chapitre 024 : produit des cessions d'immobilisations estimées à 60k€ (ventes aux enchères de véhicules ...).

2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP25/BP24	
13	Subvention d'investissement (reversée)		200 000		
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 269 300	3 001 350	1 463 800	-51,23%
204	Subventions d'équipement versées	605 906	769 853	471 000	-38,82%
21	Immobilisations corporelles	14 476 426	14 971 331	21 291 992	42,22%
23	Immobilisations en cours	1 312 932	2 953 486	2 611 810	-11,57%
	Opérations d'équipement	25 415 847	22 668 000	19 945 100	-12,01%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 047 000	6 246 580	6 205 429	-0,66%
26	Participations et créances rattachées		2 100	0	-100,00%
27	Autres immobilisations financières		43 900	0	-100,00%
45	Opérations pour compte de tiers	30 000	5 000	50 000	900,00%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	597 986	597 986	937 091	56,71%
041	Opérations patrimoniales	600 000	500 000	2 000 000	300,00%
Total dépenses d'investissement		51 355 397	51 759 586	55 176 222	7%

2.1 - CHAPITRE 16 EMPRUNTS ET ASSIMILES

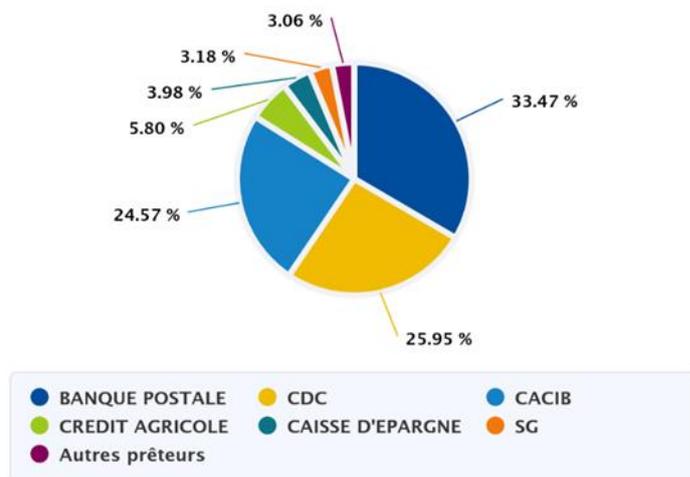
Après trois années sans emprunter, la ville a mobilisé cinq emprunts pour un total de 8,5M€ en 2024 auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (Banque des Territoires) et a contracté deux emprunts auprès du Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CA-CIB) pour un total de 9,5M€, mobilisables en début d'année 2025.

En parallèle, deux emprunts sont arrivés à échéance en 2024 et trois autres se termineront en 2025.

	2022	2023	2024	2025
Encours au 1er janvier	51 370 625 €	43 795 197 €	37 140 636 €	39 470 928 €
Remboursement capital	7 575 427 €	6 654 561 €	6 169 708 €	6 168 429 €
Emprunt souscrit en 2024			8 500 000 €	9 500 000 €
Encours au 31 décembre	43 795 197 €	37 140 636 €	39 470 928 €	42 802 499 €

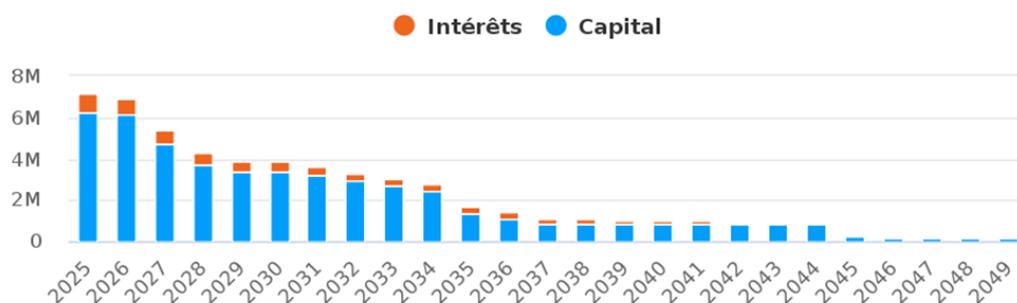
Au 01/01/2025, le capital restant dû s'élève à 39.47 M€ avec une durée de vie résiduelle de 10 ans et 9 mois et une durée de vie moyenne de 5 ans et 6 mois.

La dette est diversifiée et répartie entre plusieurs établissements bancaires.

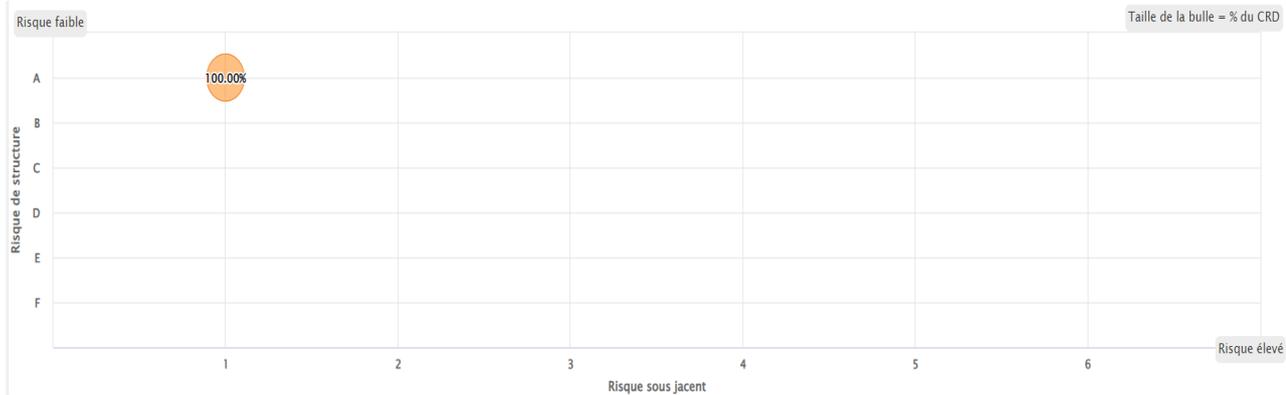


Après mobilisation des deux emprunts CA-CIB contractés en 2024 pour un total de 9.5 M€ (4.5 M€ à taux fixe et 5 M€ à taux variable), le capital restant dû s'élèvera au 31/12/2025 à 42.80 M€ (hors nouvel emprunt durant l'exercice). Le taux moyen s'établira à 1,95%, la durée de vie résiduelle à 12 ans et 3 mois et la durée de vie moyenne à 6 ans et 3 mois.

Sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et en l'absence de nouveaux emprunts, la dette serait éteinte en 2049 et l'évolution des annuités à régler par la commune serait la suivante :

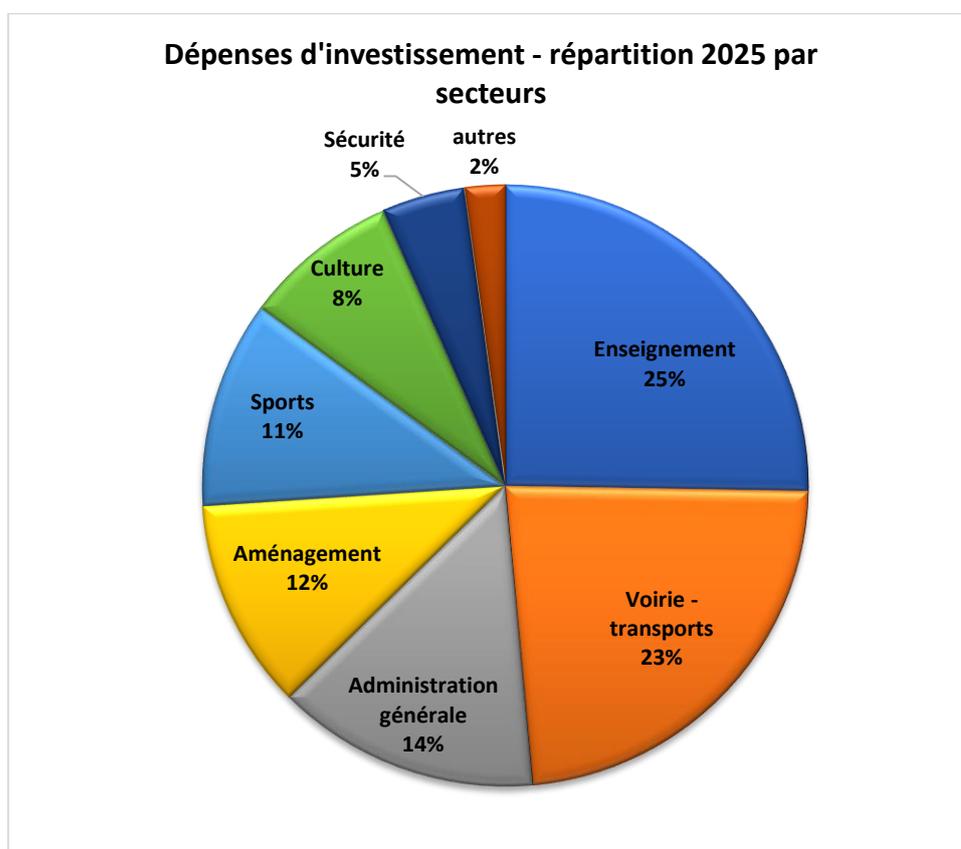


La dette de la Ville est composée à 100% de taux non structurés et sans risque (indice 1A selon la norme Gissler).



2.2 - CHAPITRES 20 A 23 IMMOBILISATIONS ET OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Ces chapitres totalisent 45,78 M€ contre 44,36 M€ inscrits au BP 2024, en hausse de 3%.



- ▶ L'enseignement est le premier poste de dépenses d'investissement avec 11,6 M€ et notamment :
 - Construction du groupe scolaire Argentine (NPRU) : 3,9 M€
 - Réhabilitation du groupe scolaire Europe Grenouillère à St Lucien (NPRU) : 3,5 M€
 - La restructuration du site scolaire Bois Brulet : 1,8 M€
 - Le programme de rénovation des écoles : 960 k€

- ▶ Les travaux de voirie et de transports (10,66 M€) participent aux travaux de requalification, d'aménagement, de circulation et d'enfouissement.

- ▶ Les investissements destinés à l'administration générale (6,17 M€) sont ceux :
 - Nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux : rénovation des bâtiments et espaces de travail, l'équipement général de la collectivité et des agents.
 - Destinés au bien-être de la population : 1,5 M€ pour la construction d'une salle des fêtes dans le quartier Argentine, 408 k€ pour l'aménagement des cimetières.

- ▶ Les divers travaux d'aménagement de la ville sont prévus à hauteur de 5M€ avec surtout :
 - Acquisition foncière : 2.25 M€ pour l'achat de parcelles sur Marissel, des acquisitions foncières auprès des bailleurs et des achats d'opportunité.
 - L'embellissement et rénovation des Espaces Verts : 705 k€
 - La requalification des espaces publics en cœur de ville : 670 k€

- ▶ Les sports avec 5 M€ et notamment :
 - La rénovation du gymnase Jean Moulin : 2 M€
 - Les travaux sur le gymnase Morvan : 1,4 M€
 - 450 k€ pour la rénovation des gymnases municipaux
 - 286 k€ pour le plan d'eau du Canada

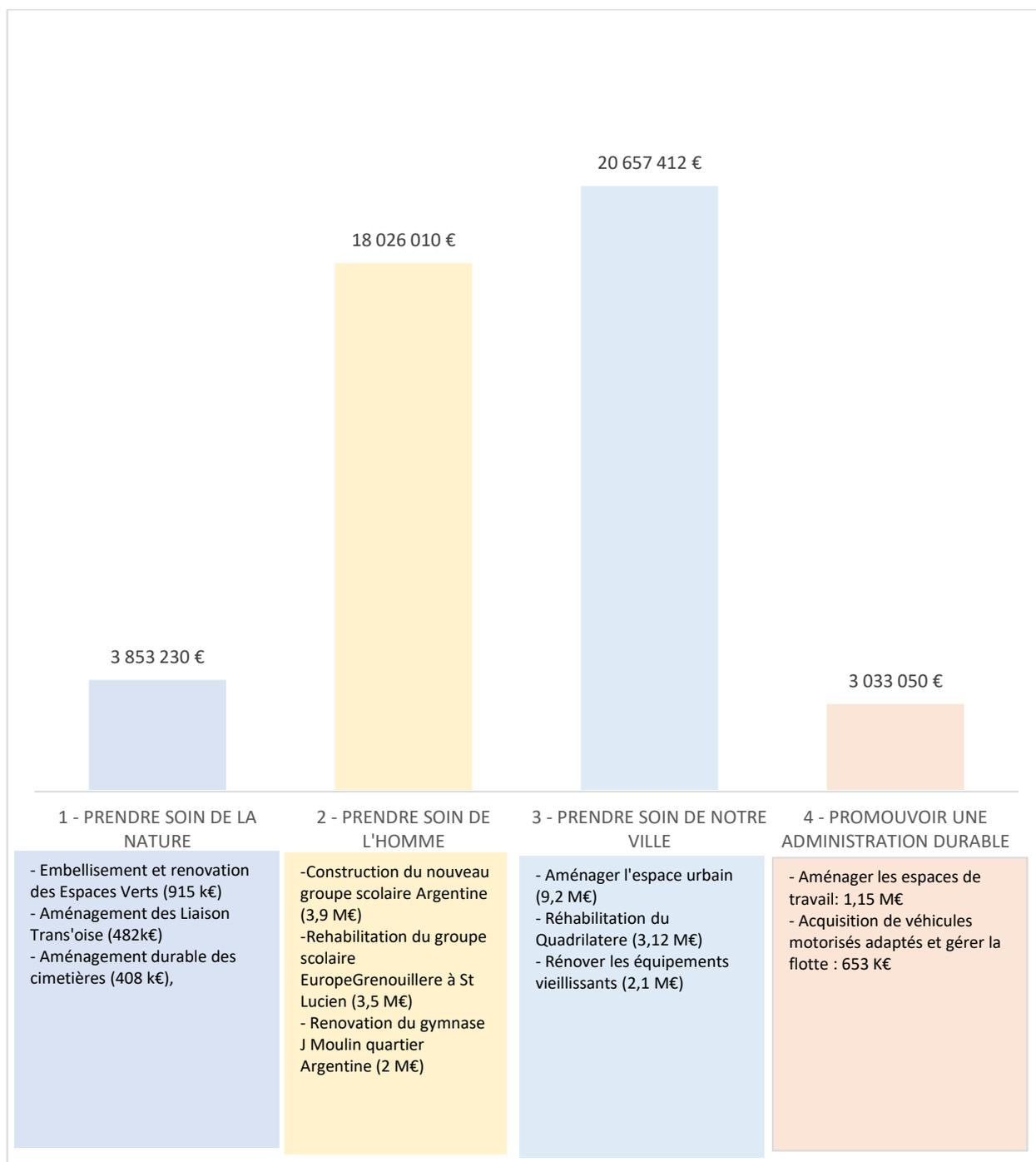
- ▶ La culture avec 3,8 M€ et notamment la fin des travaux sur le quadrilatère.

- ▶ La « sécurité » avec un montant de 2M€ dont 1,8 M€ pour la réorganisation de la direction de la prévention sécurité

Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Intitulé	Total AP	CP réalisés au 31/12/2024	2025	Restes à financer
Centre Technique Municipal	4 000 000	173 258	70 000	3 756 742
Cœur de Ville Tranche 2	15 100 000	4 694 778	1 335 000	9 070 222
Etudes Pole Multi Modal	400 000	98 628	115 000	186 372
Piscine Bellier	12 000 000	11 920 791	0	79 209
Quadrilatère Tranche 2	10 500 000	7 228 559	3 125 250	146 191
Salle des Fetes Elispace	2 850 000	2 636 057	0	213 943
Aménagement Direction Prévention Sécurité	3 500 000	103 616	1 800 000	1 596 384
Contrat d'exploitation de chauffage	2 900 000	1 609 554	612 130	678 316
Rénovation extension de l'ASCA	520 000	110 276	100 000	309 724
NPRU Argentine/St Lucien	79 922 000	10 752 747	15 369 850	53 799 403
Restauration Bois Brulet	3 200 000	529 209	1 777 010	893 781
Couverture Tennis Kennedy	1 100 000	1 014 402	0	85 598
Aquisition de véhicules	4 248 000	1 799 344	653 000	1 795 656
Aménagement des cimetières	11 100 000	0	408 000	10 692 000

Ci-dessous un histogramme présentant les dépenses d'investissement par objectifs de la PPI. Le tableau complet de la PPI vous est présenté ensuite.



Tous ces investissements s'inscrivent pleinement dans une trajectoire vertueuse sur le plan de la lutte contre réchauffement climatique et pour une transition écologique locale réelle et efficace.

REVISION DE LA PROGRAMMATION PLURIANUELLE D'INVESTISSEMENT

La PPI a été votée lors de la séance du 3 février 2022.pour un montant total de dépenses de 188 977 598 €.

Cette programmation doit s'adapter en fonction de l'évolution permanente des besoins.

Bien que la montant total soit maintenu, il convient de redéployer les crédits selon l'ajustement de calendrier des travaux ou de nouveaux projets de travaux.

Le tableau ci-dessous vous propose la révision de la programmation par action.

Notons également que les recettes de 2022 étaient prévues a minima puisque non encore notifiées. Elles progressent de près de 16M€. Les dépenses restent, quant à elles, identiques.

OBJECTIF / ACTION	1 - Voté au 03/02/2022			2 - Révision proposée		
	Dépenses	Recettes	Coût net	Dépenses	Recettes	Coût net
1 - PRENDRE SOIN DE LA NATURE	28 124 366	-3 382 683	24 741 683	23 264 374	-3 382 000	19 882 374
1.1.1 - Développer des aires de pleine nature	9 224 027	-1 721 812	7 502 215	7 922 275	-2 206 943	5 715 332
1.1.2 - Aménager et animer les trames vertes	1 718 362	-748 399	969 963	1 047 960	-263 268	784 692
1.1.4 - Promouvoir l'eau dans la ville	4 571 600	-208 000	4 363 600	2 755 600	-208 000	2 547 600
1.3.1 - Encourager les initiatives et les comportements durables	611 784		611 784	1 596 035		1 596 035
1.4.1 -Encourager le bas carbone	10 594 201	-693 292	9 900 909	6 978 112	-692 609	6 285 503
1.4.2 - Entretien durablement les espaces	1 404 392	-11 180	1 393 212	2 964 392	-11 180	2 953 212
2 - PRENDRE SOIN DE L'HOMME	74 675 401	-23 604 659	51 070 742	77 980 547	-38 386 055	39 594 492
2.1.3 -Promouvoir une politique inclusive des personnes en situation de handicap	1 709 055		1 709 055	1 686 814		1 686 814
2.1.4 -Développer les services à la famille	6 516 256	-404 768	6 111 488	5 579 879	-1 334 768	4 245 111
2.2.1 - Contribuer à l'équilibre emploi/formation pour les jeunes	39 084		39 084	39 084		39 084
2.2.2 - Encourager la création d'emplois	1 632 306		1 632 306	1 632 306		1 632 306
2.3.1 - Rénover les équipements de proximité	41 936 129	-17 179 952	24 756 177	44 749 579	-25 927 531	18 822 048
2.3.2 - Disposer d'équipements et de services adaptés aux usages	16 104 885	-5 936 232	10 168 653	15 371 602	-11 000 000	4 371 602
2.3.3 - Encourager la jeunesse à s'épanouir, se divertir et s'éduquer	1 531 899	-58 807	1 473 092	1 741 899	-58 807	1 683 092
2.4.1 - Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	5 205 787	-24 900	5 180 887	7 179 384	-64 949	7 114 435
3 - PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	70 769 037	-15 379 773	55 389 264	71 139 073	-16 208 318	54 930 756
3.1.1 - Aménager l'espace urbain	32 291 767	-9 276 600	23 015 167	27 697 248	-9 276 600	18 420 648
3.1.2 - Mettre en valeur l'espace public	5 568 282	-1 254 932	4 313 350	6 069 282	-1 300 000	4 769 282
3.1.3 - Promouvoir une politique vélo ambitieuse	1 713 500	-42 242	1 671 258	1 713 500	-42 242	1 671 258
3.1.4 - Partager l'espace public	2 235 320		2 235 320	2 235 320		2 235 320
3.2.1 - Rénover les équipements vieillissants	8 871 498	-627 850	8 243 648	11 315 031	-650 750	10 664 281
3.2.2 - Rénover le patrimoine historique	1 392 783	-152 946	1 239 837	1 392 783	-228 075	1 164 709
3.3.1 -Réconcilier économie et écologie	5 035 431	-10 651	5 024 780	5 978 950	-10 651	5 968 299
3.3.2 - Développer l'offre de loisirs	891 550		891 550	1 717 550		1 717 550
3.4.1 - Animer la ville	551 584		551 584	443 340		443 340
3.5.1 -Promouvoir les équipements rayonnants	11 092 356	-4 014 552	7 077 804	11 459 000	-4 700 000	6 759 000
3.5.2 -Se fédérer et obtenir la labélisation 28124-28124des actions reconnues	80 000		80 000	0		0
3.5.3 - Encourager la ville intelligente et connectée	1 044 966		1 044 966	1 117 069		1 117 069
4 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE	15 408 794	-250 093	15 158 701	16 593 604	-250 093	16 343 511
4.1.1 -Développer une politique de prévention	191 900	-30 093	161 807	274 900	-30 093	244 807

4.1.2 - Garantir la sécurité pour tous	3 387 672		3 387 672	4 283 434		4 283 434
4.2.1 - Renouveler le parc de véhicules et de logements de fonctions	5 635 582	-20 000	5 615 582	5 679 876	-20 000	5 659 876
4.3.1 - Aménager les espaces de travail	2 986 740	-200 000	2 786 740	3 148 494	-200 000	2 948 494
4.4.1 -Développer les nouvelles technologies	3 206 900		3 206 900	3 206 900		3 206 900
Total général coût net	188 977 598	-42 617 208	146 360 390	188 977 598	-58 226 465	130 751 133

► Compte tenu de ces révisions, la situation des projets seraient la suivante

Objectif/action/projet	Somme de TOTAL PPI révisé	Réalisé 2021-2024 + RAR 2024 (estimatif)	Budget 2025	Solde PPI
1 - PRENDRE SOIN DE LA NATURE	23 264 374	10 866 209	3 853 230	8 544 935
1.1.1 - Développer des aires de pleine nature	7 922 275	5 013 893	1 235 000	1 673 382
1.1.1.06-Requalification des jardins familiaux		424 401	40 000	
1.1.1.08-Embellissement et rénovation des espaces verts		1 906 762	915 000	
1.1.1.09-NPNRU - Réaménagement du parc de la grenouillère à Saint Lucien		12 843	180 000	
1.1.1.10-NPNRU - Acquisition du site de la pouponnière		1 413 366		
1.1.1.11-NPNRU -Aménagement du parc J. Baker		1 256 522	100 000	
1.1.2 - Aménager et animer les trames vertes	1 047 960	349 483	512 000	186 477
1.1.2.02-Embellissement de la ville avec un mobilier urbain approprié		163 280	30 000	
1.1.2.06-Réalisation de la liaison en site propre de la Trans'Oise intra Beauvais		186 204	482 000	
1.1.4 - Promouvoir l'eau dans la ville	2 755 600	491 620	726 100	1 537 880
1.1.4.01-Aménagement paysager Ancien CAEPP		169 742	555 000	
1.1.4.02-Travaux du pont rue des Drapiers		89 319	20 000	
1.1.4.05-Amélioration et Renouvellement des réseaux d'eaux pluviales		232 558	151 100	
1.3.1 - Encourager les initiatives et les comportements durables	1 596 035	680 584	50 000	865 451
1.3.1.01-Rénovation de l'écospace		171 489	50 000	

1.3.1.04-Installation de poubelles de tri sélectif sur l'espace public		509 095	0	
1.4.1 -Encourager le bas carbone	6 978 112	2 394 860	922 130	3 661 122
1.4.1.01-Réalisation d'un second réseau de chaleur		242 790		
1.4.1.03-Optimisation énergétique - chauffage-ventilation -climatisation		1 772 943	632 130	
1.4.1.04-Rénovation du centre technique municipal (bâtiment G)		170 360	70 000	
1.4.1.05-Programme de performance énergétique des bâtiments municipaux		208 767	220 000	
1.4.2 - Entretenir durablement les espaces	2 964 392	1 935 768	408 000	620 624
1.4.2.02-Aménagement durable des cimetières beauvaisiens		1 935 768	408 000	
2 - PRENDRE SOIN DE L'HOMME	77 980 547	31 624 096	18 026 010	28 330 441
2.1.3 -Promouvoir une politique inclusive des personnes en situation de handicap	1 686 814	622 473	425 000	639 341
2.1.3.01-Amélioration de l'accessibilité des équipements et espaces publics		622 473	425 000	
2.1.4 -Développer les services à la famille	5 579 879	2 814 882	2 306 010	458 987
2.1.4.04-Reconstruction ALSH la ribambelle (phase 2)	931 823	928 043		3 780
2.1.4.05-Modernisation du mobilier des établissements de l'enfance	1 141 567	818 673	429 000	-106 106
2.1.4.06-Restructuration du Site scolaire Bois Brûlet (restaurant + ALSH)	2 850 000	532 809	1 777 010	540 181
2.1.4.08-Equipement des écoles de matériel informatique adapté	656 489	535 358	100 000	21 131
2.2.1 - Contribuer à l'équilibre emploi/formation pour les jeunes	39 084	34 352		4 732
2.2.1.06-Accueil d'un campus connecté du Beauvaisis		34 352		
2.2.2 - Encourager la création d'emplois	1 632 306	1 558 739		73 567
2.2.2.08-Extension du site AGCO : requalification de l'axe Kennedy-Corot		1 558 739		
2.3.1 - Rénover les équipements de proximité	44 749 579	22 593 142	9 020 000	13 136 437
2.3.1.01-Construction du SABLIER		2 299 829		
2.3.1.02-Restructuration complète de la piscine Aldebert Bellier		12 485 808		
2.3.1.05-Amélioration des complexes de tennis (Dassault et Kennedy)		1 014 402		

2.3.1.07-Rénovation de la salle d'armes JB Wiart (JO 2024)		191 346		
2.3.1.11-Rénovation des salles de quartiers		479 019	175 000	
2.3.1.12-Démolition et reconstruction du gymnase Morvan		455 977	1 402 000	
2.3.1.13-Rénovation du gymnase Jean Moulin sur le quartier Argentine		612 923	2 000 000	
2.3.1.14-NPNRU - Construction d'un local associatif parc de la Grenouillère			10 000	
2.3.1.15-Construction du nouveau groupe scolaire Argentine (ex-Morvan)		894 039	3 933 000	
2.3.1.18-NPNRU - Construction d'une salle des fêtes et d'un local associatif à Argentine Le PATIO		2 310 284	1 500 000	
2.3.1.19-Rénovation du local municipal à Bellevue pour Ricochets		295 834		
2.3.1.20-Terrain en herbe Omet		1 553 680		
2.3.2 - Disposer d'équipements et de services adaptés aux usages	15 371 602	1 145 624	3 500 000	10 725 978
2.3.2.02-Réhabilitation du groupe scolaire Europe-Grenouillère à St Lucien		1 145 624	3 500 000	
2.3.3 - Encourager la jeunesse à s'épanouir, se divertir et s'éduquer	1 741 899	572 301	486 000	683 598
2.3.3.03-Rénovation du pôle jeunesse en coeur de ville		90 707	200 000	
2.3.3.04-Renouvellement de matériel des équipements sportifs de la ville		481 593	126 000	
2.3.3.05 - Travaux sur les sanitaires sur équipements sportifs ou loisirs		0	160 000	
2.4.1 - Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	7 179 384	2 282 584	2 289 000	2 607 800
2.4.1.02-Réorganisation de la DPS		146 063	1 800 000	
2.4.1.03-Mise en place d'un programme de vidéosurveillance		703 549	120 000	
2.4.1.05-Modernisation du réseau d'éclairage public		211 420	55 000	
2.4.1.06-Renouvellement et mise en sécurité des aires de jeux		392 943	90 000	
2.4.1.14-Sécurisation des écoles et des crèches		828 609	224 000	
3 - PRENDRE SOIN DE NOTRE VILLE	71 139 073	35 212 347	20 657 412	15 269 314
3.1.1 - Aménager l'espace urbain	27 697 248	11 114 808	9 217 850	7 364 590
3.1.1.05-PEM - pôle d'échanges multimodal		1 098 090	115 000	

3.1.1.06-Programme d'entretien et de conservation des parkings		46 217	8 000	
3.1.1.08-Programme de modernisation des voiries (dont enfouissement)		5 656 587	2 000 000	
3.1.1.09-Programme d'entretien et de modernisation des ouvrages d'art		796 154	450 000	
3.1.1.11-NPNRU - Rénovation des rues et places du quartier Argentine		2 698 413	1 000 000	
3.1.1.12-NPNRU - Rénovation des rues et places du quartier Saint Lucien		202 882	780 000	
3.1.1.13-Les jardins d'Agel : paiement rétrocession VRD SA HLM Beauvaisis		422 281		
3.1.1.15-NPRU Ingénierie		137 861	264 850	
3.1.1.16-Extension et renforcement du réseau électrique (participation EDF)		56 323	100 000	
3.1.1.17-Reprise voirie Boulevard Amyot d'Inville		0	4 500 000	
3.1.2 - Mettre en valeur l'espace public	6 069 282	4 517 596	1 221 000	330 686
3.1.2.01-Requalification des espaces publics en cœur de ville		3 773 751	760 000	
3.1.2.02-Embellissement des espaces de voiries		480 616	461 000	
3.1.2.04-Acquisition du relais de téléphonie mobile Voisinlieu		263 230		
3.1.3 - Promouvoir une politique vélo ambitieuse	1 713 500	632 825	441 000	639 675
3.1.3.01-Programme de déploiement des pistes cyclables		491 005	405 000	
3.1.3.02-Développement du parc de stationnement vélos (abris sécurisés)		141 820	36 000	
3.1.4 - Partager l'espace public	2 235 320	1 250 974	211 000	773 346
3.1.4.03-Travaux d'amélioration ou de mise en conformité défense incendie		58 629	38 000	
3.1.4.04-démocratie participative		-41 010	50 000	
3.1.4.05-Apaiseement des usages en centre-ville (feux, trottoirs, circulation...)		1 006 585	70 000	
3.1.4.09-Amélioration des parcours (signalétique, marchabilité)		226 770	53 000	
3.2.1 - Rénover les équipements vieillissants	11 315 031	6 875 556	2 123 500	2 315 975
3.2.1.01-Rénovation des bâtiments d'accueils de loisirs		59 156	30 000	
3.2.1.02-Modernisation d'Elispace (subvention d'équilibre investissement)		350 000	216 500	

3.2.1.03-Rénovation des écoles		3 248 151	962 000	
3.2.1.04-Rénovation des gymnases municipaux		1 023 436	450 000	
3.2.1.05-Plan de rénovation des stades		733 921	170 000	
3.2.1.06-Entretien et modernisation des bâtiments culturels		201 663		
3.2.1.09-Participation à la création d'un terrain synthétique à St Martin le Nœud		596 565		
3.2.1.10-Rénovation du chenil municipal : veiller au bien-être animal		451 124	7 000	
3.2.1.11-Poursuite de la rénovation du pôle santé Clemenceau		65 941		
3.2.1.12-Rénovation des crèches municipales		36 921	243 000	
3.2.1.15-Rénovation des restaurants municipaux		108 680	45 000	
3.2.2 - Rénover le patrimoine historique	1 392 783	441 017	250 000	701 766
3.2.2.01-Lancement d'un programme pluri-annuel de restauration des églises		214 100	250 000	
3.2.2.03-Renforcement de la sécurisation du patrimoine historique existant		226 917		
3.3.1 -Réconcilier économie et écologie	5 978 950	494 647	3 473 312	2 010 991
3.3.1.02-Acquisitions foncières		440 842	2 773 312	
3.3.1.03-NPNRU Acquisitions foncières auprès des bailleurs		53 805	700 000	
3.3.2 - Développer l'offre de loisirs	1 717 550	1 331 094	286 000	100 456
3.3.2.01-Modernisation et embellissement du plan d'eau du Canada		1 331 094	286 000	
3.4.1 - Animer la ville	443 340	279 758	10 000	153 582
3.4.1.03-Création d'une maison du projet cœur de ville avec un office de commerce		10 014	5 000	
3.4.1.04-Dynamisation des féeries de Noël		269 744	5 000	
3.5.1 -Promouvoir les équipements rayonnants	11 459 000	7 422 274	3 228 750	807 976
3.5.1.01-Réhabilitation du quadrilatère		7 240 496	3 125 250	
3.5.1.03-Soutien au projet de modernisation et d'extension de l'ASCA		170 965	100 000	
3.5.1.04-Accompagnement au développement et à l'extension de la Batoude		10 814	3 500	

3.5.3 - Encourager la ville intelligente et connectée	1 117 069	851 797	195 000	70 272
3.5.3.02-Développement de la fibre optique		851 797	195 000	
4 - PROMOUVOIR UNE ADMINISTRATION DURABLE	16 593 604	10 885 514	3 033 050	2 675 040
4.1.1 -Développer une politique de prévention	274 900	125 924	109 250	39 726
4.1.1.01-Aménagement de postes au handicap		26 660	33 000	
4.1.1.02-Acquisition de matériel pour la prévention et la sécurité des agents		99 263	76 250	
4.1.2 - Garantir la sécurité pour tous	4 283 434	3 222 552	716 500	344 382
4.1.2.01-Acquisition de matériel pour les ST		1 989 530	414 000	
4.1.2.02-Aménagement des espaces extérieurs des ST		275 770	0	
4.1.2.04-Equipement des équipes du chantier d'insertion		14 448	5 000	
4.1.2.05-Dotation de moyens matériels adaptés à l'organisation de manifestations		585 422	121 500	
4.1.2.07-Programme de sécurité des bâtiments		357 383	176 000	
4.2.1 - Renouveler le parc de véhicules et de logements de fonctions	5 679 876	4 171 135	738 000	770 741
4.2.1.01-Acquisition de véhicules motorisés adaptés et gérer la flotte		3 655 991	653 000	
4.2.1.02-Acquisition de vélos pour le personnel		13 780	5 000	
4.2.1.03-Mise à niveau des logements de fonction des agents		501 363	80 000	
4.3.1 - Aménager les espaces de travail	3 148 494	1 479 400	1 151 000	518 094
4.3.1.01-Acquisition de mobilier pour la QVT		234 817	65 000	
4.3.1.02-Renouvellement des mobiliers de vestiaires		17 362		
4.3.1.03-Réaménagement des espaces de travail		799 922	1 079 000	
4.3.1.05-Création de la maison du personnel		432 546		
4.3.1.06-Aménagement des locaux Ferdinand Buisson pour les archives		0	7 000	
4.4.1 -Développer les nouvelles technologies	3 206 900	1 886 503	318 300	1 002 097
4.4.1.01-Equipement des services de logiciels adaptés aux besoins	2 706 900	1 217 710	136 300	1 352 890

4.4.1.02-Equipement des services de matériel informatique sur mesure	500 000	668 792	182 000	-350 792
TOTAL DEPENSES	188 977 598	88 588 166	45 569 702	54 819 730

2.3 - AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

Le chapitre 45 « Travaux pour compte de tiers » d'un total de 50 k€ permet au maire d'agir en lieu et place de propriétaires, pour leur compte et à leurs frais, dans le cadre d'une procédure de péril imminent ou autres interventions effectuées d'office après mise en demeure. Le remboursement est prévu pour un montant identique en recettes d'investissement.

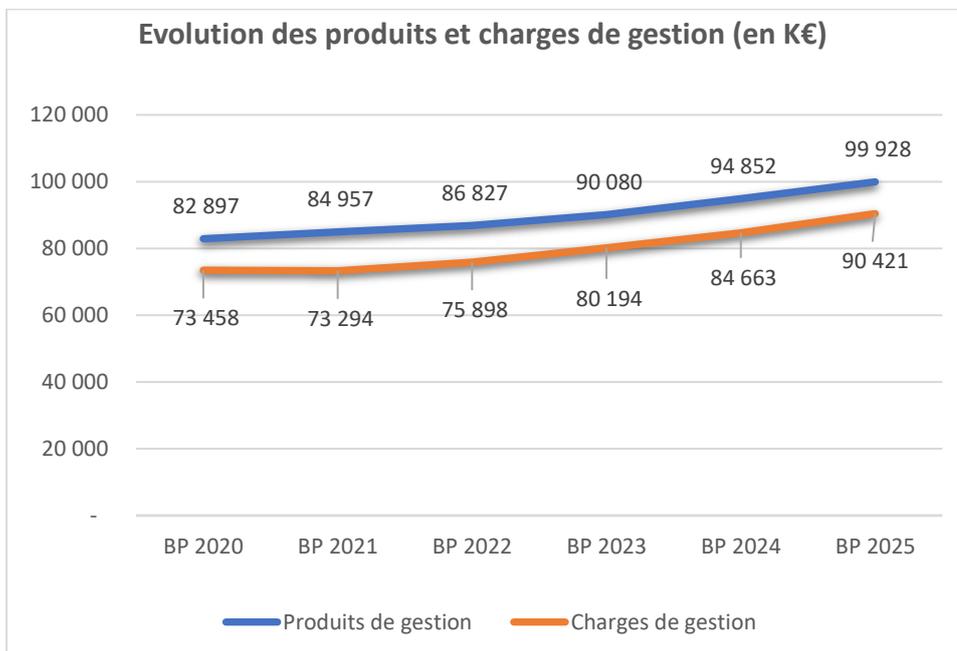
Le chapitre 040 « Opération d'ordre entre section » permet d'amortir les subventions d'équipement reçues pour 937 k€.

Le chapitre 041 « Opérations patrimoniales » constate 2 M€ de mouvements d'ordre déjà évoqués en lien avec les recettes d'investissement pour la ré-imputation des avances marchés.

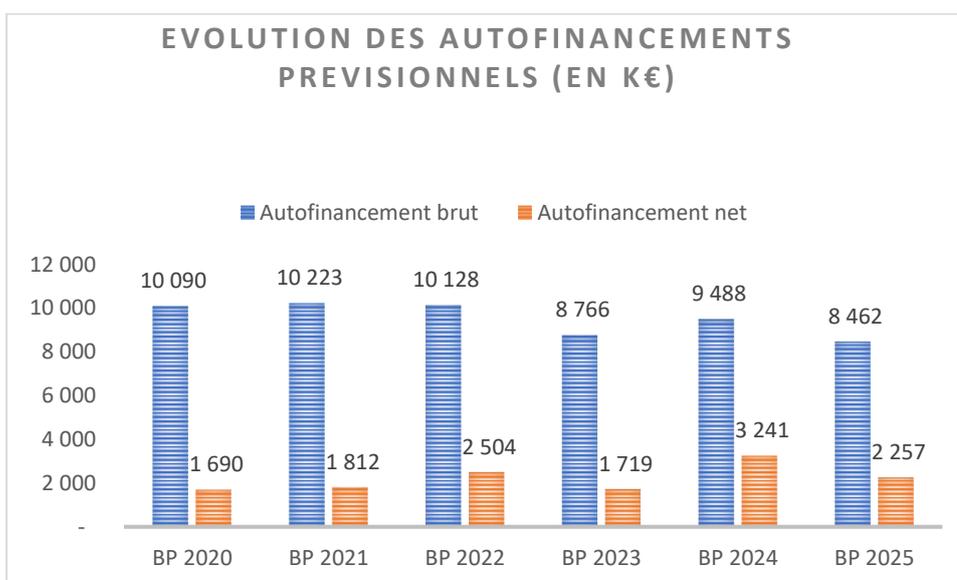
C- L'EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS

Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de la commune. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

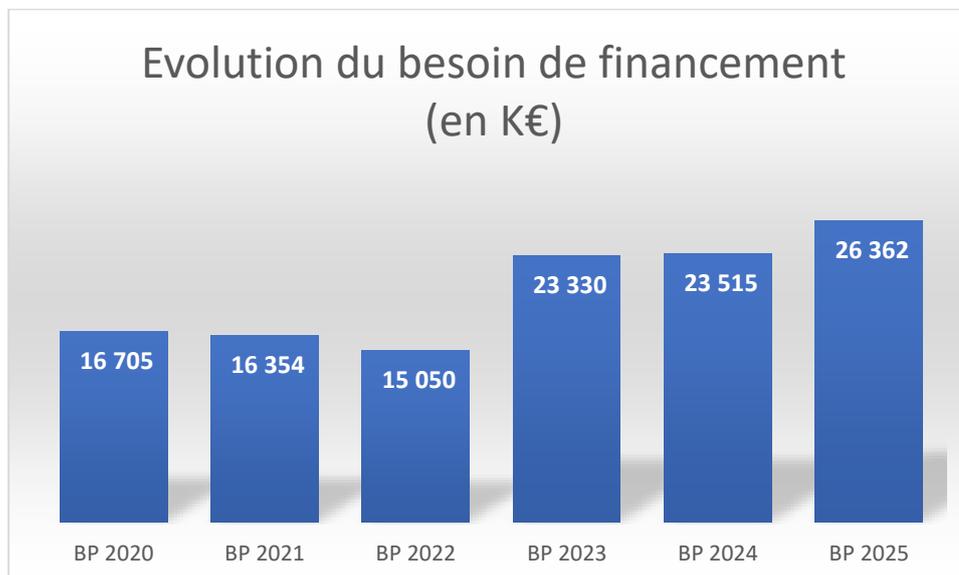
Les recettes réelles de fonctionnement en 2025 progressent moins vite que les dépenses : +5.35% contre +6.8% provoquant un effet ciseaux.



L'autofinancement brut, ou également appelé épargne brute, est en baisse par rapport à 2024 (-10.8%) et est estimé à 8.462 M€ pour 2025 contre 9.488 M€ en 2024, mais demeure supérieure au seuil de vigilance des 8% des recettes réelles de fonctionnement (8.46% des RRF). La dégradation de l'autofinancement brut se répercute sur l'autofinancement net destiné à financer les investissements. Cette baisse de 30% est accélérée par la conclusion de nouveaux emprunts en 2024.



Le besoin en financement qui en découle s'établit à 26.32 M€ en hausse de 12% par rapport à 2024.



A noter qu'il s'agit d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires qui ne tient pas compte des résultats antérieurs cumulés. Notre calendrier budgétaire (vote du budget primitif sans reprise des résultats) ne fait donc qu'accentuer artificiellement le besoin de financement.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 558,62	1 479,00
2	Produits des impositions directes/ population	838,29	835,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 709,72	1 714,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	772,15	413,00
5	Encours de la dette / population	672,60	1 347,00
6	DGF/population	256,56	216,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	63,1%	59,9%
9	marge d'autofinancement courant	97,3%	94,4%
10	taux d'équipement	45,2%	24,1%
11	taux d'endettement	39,3%	78,6%

(1) la numérotation de ratios est celle de l'ETAT

(2)Source : Ratios financiers obligatoires des communes, par strate de population en 2023 - DGCL - Donnée DGFiP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles

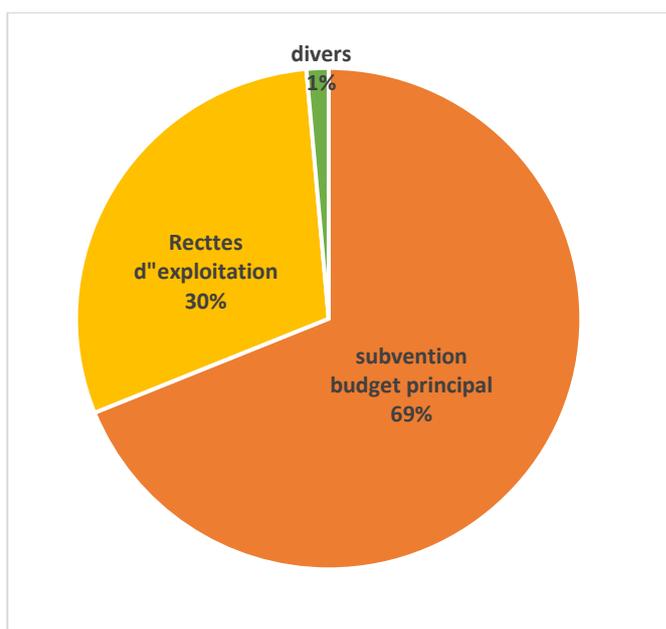
II - BUDGETS ANNEXES

A - LA REGIE D'EXPLOITATION DE L'ELISPACE

1 – LES RECETTES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Evolution
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	244 336	248 530	2%
731	FISCALITE LOCALE		15 000	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	-	25 000	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	875 824	1 112 182	27%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	280 413	366 500	31%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<i>1 400 573</i>	<i>1 767 212</i>	<i>26%</i>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	57 543	50 000	-13%
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	339 830	351 000	3%
Total recettes :		1 797 946	2 168 212	21%

Le graphique ci-dessous synthétise les recettes réelles



- La participation du budget principal en fonctionnement et en investissement atteint 1 217 203 € en augmentation de 28,65 % (+ 271 057 €)

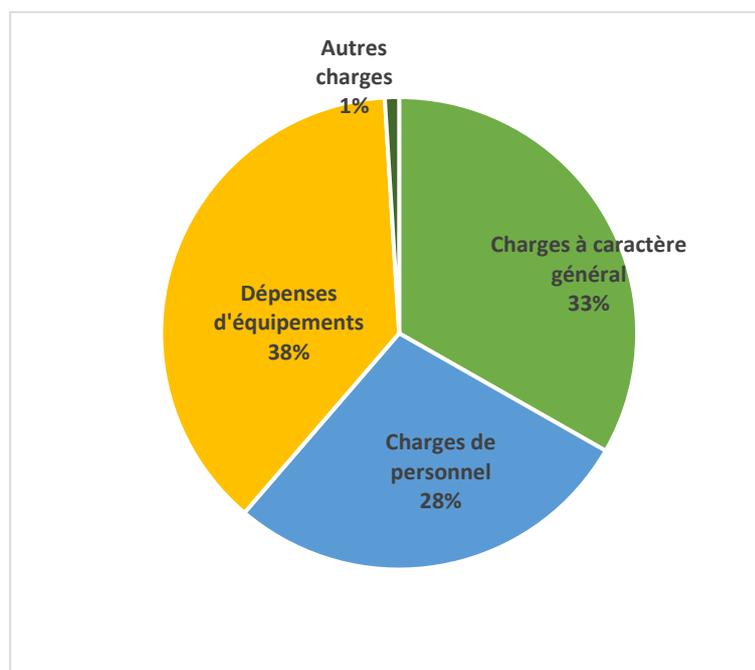
- ▶ Les recettes d'exploitation couvrent 30 % des ressources. Elles sont constituées de la location, des droits de place et des prestations proposées aux partenaires. Elles sont prévues en augmentation de 15,5% (+ 70 582 €) par rapport à 2024.
- ▶ La partie « divers » reprend les subventions sur diverses manifestations.

L'augmentation de la participation du budget principal s'explique par l'augmentation de l'activité de l'équipement

2 – LES DEPENSES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	480 852	588 222	22%
012	Charges de personnel	345 406	494 400	43%
65	Autres charges de gestion courante	11 615	17 090	47%
20 à 23	Dépenses d'équipement	562 700	667 500	19%
<i>S/total dépenses réelles :</i>		<i>1 400 573</i>	<i>1 767 212</i>	<i>26%</i>
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	339 830	351 000	3%
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	57 543	50 000	-13%
Total dépenses :		1 797 946	2 168 212	21%

Le graphique ci-dessous synthétise les dépenses réelles



- ▶ L'augmentation de l'activité de l'Elispace conduit logiquement à augmenter les charges

- Les charges à caractère générale sont celles nécessaires au bon fonctionnement du bâtiment et du service telles que le ménage, les fluides, Elles sont en augmentation de 22% soit + 107 000 €.
- Les frais de personnel sont en augmentation de 43 % (+ 149 000 €)

Ces augmentations de crédits permettent de faire venir des artistes et des manifestations attractives par :

- L'accueil des événements
 - Une communication valorisant l'image de l'équipement
 - Les co-productions
- Les dépenses d'équipement atteignent 667 500 € et prévoient des travaux sur le bâtiment ainsi que sur la salle de spectacle (sièges, acoustique, ...)

Les budgets qui suivent couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Ces budgets apparaissent sous la forme d'un bilan prévisionnel de zone. Le résultat de clôture estime le déficit ou l'excédent qui sera repris par le budget principal.

B- Le lotissement longue haie

LOTISSEMENT LONGUE HAIE	DEBIT	CREDIT
Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024		255 707
2025		
Reprise trottoirs, voiries selon parcellaire lié aux ventes puis travaux de finition	10 000	
Ventes parcelles		190 000
Bilan prévisionnel (excédent estimé)		435 707
2026		
Reprise trottoirs, voiries selon parcellaire lié aux ventes puis travaux de finition	10 000	
Ventes parcelles		219 880
Bilan prévisionnel (excédent estimé)		645 587

C - Le lotissement Agel

Les crédits sont inscrits a minima, le budget devant être soldé au 31/12/2025

LOTISSEMENT AGEL	DEBIT	CREDIT
Balance prévisionnelle 2024		99 796
2025		
Frais accessoires	10 000	0
Balance de clôture prévisionnelle		89 796